
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 février 2023
13 h**

**Séance tenue le lundi 20 février 2023
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pausé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Vicki Grondin

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Gaele Dieudonné, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

La présidente du conseil cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Mme Valérie Plante rappelle l'incident survenu à la Ville de Laval, la semaine précédente et souhaite offrir tous ses vœux de courage aux deux familles endeuillées, ainsi qu'aux familles des blessés. Elle indique être de tout cœur avec la communauté lavalloise. La mairesse de Montréal se dit également solidaire des familles des victimes du tremblement de terre qui s'est produit en Turquie et en Syrie le 6 février dernier.

La présidente la remercie et cède la parole à la conseillère Alia Hassan-Cournol.

La conseillère Hassan-Cournol rappelle l'amplitude de ce séisme en précisant que le nombre de morts s'élève à plus de 45 000. Elle se dit aussi de tout cœur avec les peuples touchés et invite les membres

de l'assemblée à envoyer leurs meilleures pensées aux familles touchées et à faire preuve de générosité auprès de certains organismes.

La présidente du conseil remercie la conseillère Alia Hassan-Cournol et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

D'emblée, M. Salem joint sa voix à celle de la mairesse de Montréal et de la conseillère Alia Hassan-Cournol. Il envoie ses condoléances et ses sympathies aux familles et victimes de ces deux tragédies.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

Outre les tragédies déjà citées, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite dédier la minute de silence de ce lundi 20 février à Mme Nadine Girault, décédée le 12 février dernier. Députée à l'Assemblée nationale du Québec de 2018 à 2022, elle fut également pendant la même période ministre des Relations internationales et de la Francophonie, puis conjointement ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, sous le gouvernement de M. François Legault. Ancienne directrice de la formation continue au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (ancien SPVM), elle occupa également des postes de direction à la Banque Royale du Canada, à la Caisse Desjardins, ainsi qu'à la Banque BMO. Très impliquée au sein de plusieurs conseils d'administration, elle a participé activement au rayonnement de la métropole et du Québec, tant au Canada qu'au niveau international. La présidente du conseil offre toutes ses sympathies à la famille et aux proches de madame Nadine Girault.

La présidente du conseil demande d'observer une minute de silence.

Mme Musau Muele remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement et poursuit avec les célébrations internationales. Elle souligne les événements suivants :

1^{er} au 28 février : Mois de l'histoire des Noirs
1^{er} février : Nouvel an chinois
11 février : Journée internationale des femmes et des filles de science
11 février : Journée montréalaise de Nelson Mandela
12 février : Journée internationale des enfants soldats
15 février : Journée du drapeau du Canada
14 au 18 février : Journées de la persévérance scolaire
18 février : Journée internationale du patrimoine canadien
21 février : Journée internationale de la langue maternelle
23 février : Anniversaire du droit de vote des femmes au Québec
23 février : Pink Shirt Day

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de février et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

M. Sonny Moroz, Mme Nathalie Goulet, M. Benoît Dorais et M. Éric Alan Caldwell.

La présidente du conseil indique que le mois de février représente le Mois de l'histoire des Noirs et plusieurs activités sont organisées pour souligner les diverses contributions des communautés noires à travers le monde. Elle déclare qu'à Montréal le mois de l'Histoire des Noirs 2023 se tient sous le thème « De l'obscurité à la lumière ». Une programmation riche est proposée par la Ville de Montréal en association avec la Table ronde du Mois de l'Histoire des Noirs afin de célébrer les contributions des communautés noires pour le développement de Montréal. Elle annonce qu'une conférence aura notamment lieu le 22 février, à 17 h, à la Maison du développement durable, ayant pour thématique « L'histoire oubliée : La contribution des esclaves et soldats noirs à l'édification du Canada dès 1604 ». Elle invite la population à découvrir la programmation complète qui met en lumière toutes ces contributions et célèbre une histoire marquée par la résilience.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 14, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Qu'est-ce que l'Administration peut faire pour revitaliser le secteur « Le Village » dans l'arrondissement de Ville-Marie? / Reformule sa question en demandant un plan d'action à mettre en place le plus rapidement possible
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Quel est le rôle des Commissaires suivants : Commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, Commissaire aux relations avec les peuples autochtones et Commissaire à la langue française? / Souhaite un plan d'action pour chacun de leur mandat avec des indicateurs et des échéanciers
M. Luis Miranda	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Souhaite des explications concernant les changements dans la commercialisation des cadets au Service police de la Ville de Montréal / Exprime le souhait que les possibilités de commercialisation ne soient pas modifiées en raison des besoins identifiés dans l'arrondissement d'Anjou
Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Questionne les réductions de service de la Société de transport de Montréal (STM) et aimerait des engagements afin qu'il n'y ait pas de coupe dans l'offre de service de la STM / Demande quelle sera la situation pour l'année 2023 et plus précisément pour la saison estivale
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Site de l'hippodrome – Quel est le plan pour favoriser les appels d'offres et le développement général et immobilier de ce secteur? / Comment le Programme pour une métropole abordable va-t-il être mis en vigueur?

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader de la majorité, Mme Chantal Rossi, qui soulève une question de privilège concernant les propos de M. Dorais qu'elle juge irrespectueux lorsqu'il a fait mention du changement de porte-parole de l'opposition officielle en matière d'habitation. La présidente du conseil remercie Mme Rossi mais ne reconnaît pas cette question de privilège; elle clôt le débat.

M. Sonny Moroz	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Comment l'Administration va-t-elle pallier l'absence des travailleurs-ses au centre-ville et la vacuité de plusieurs bureaux?
----------------	--	---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader de la majorité, Mme Chantal Rossi, qui soulève une question de privilège concernant les propos de M. Rabouin qu'elle juge également irrespectueux lorsqu'il fait référence au mémo mentionné précédemment par M. Dorais. La présidente du conseil remercie Mme Rossi mais ne reconnaît pas cette question de privilège; elle clôt le débat.

À 13 h 46,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Sonny Moroz	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Quelle est la situation et quel est le plan de la cellule facilitatrice dans le dossier des espaces à bureaux vacants au centre-ville?
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Est-ce que l'Administration va augmenter la sécurité dans le réseau de la STM? / Reformule sa question
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Pourquoi la marquise de la plaza Saint-Hubert n'est pas réparée? / Quelle est la solution retenue, les coûts et les impacts?
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thullier)	Est-ce que la réduction de la cadence des travaux contribue à l'augmentation des nids-de-poule et des réclamations? / Quel est le seuil de l'Administration concernant le montant dédié aux réclamations, et qui, ultimement, déclencherait un changement pour la recrudescence des travaux?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 14 h 02.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CM23 0097

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 février 2023 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant le point 80.01 (42.01).

Adopté à l'unanimité.

CM23 0098**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 23 janvier 2023**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 23 janvier 2023, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 9 février 2023 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2023
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2023
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2023

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA23 20 0008 du conseil d'arrondissement de LaSalle - Motion pour l'appui à l'engagement de Montréal - COP15
- 5.02 Résolution CA23 28 027 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève - Demander à la Société québécoise des infrastructures et au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys de reconsidérer un autre emplacement que celui proposé à Sainte-Geneviève pour la construction d'une nouvelle école secondaire

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**Par Mme Magda Popeanu à M. Abdelhaq Sari**

--- Dépôt d'une réponse de M. Richard Grenier à M. Abdelhaq Sari concernant sa question lors du conseil municipal du 23 janvier 2023

Par Mme Ericka Alneus à Mme Chantal Rossi

--- Dépôt d'une réponse de Mme Ericka Alneus à Mme Chantal Rossi concernant sa question lors du conseil municipal du 23 janvier 2023

Par Mme Maja Vodanovic à M. Alain DeSousa

--- Dépôt d'une réponse de Mme Maja Vodanovic à M. Alain DeSousa concernant sa question lors du conseil municipal du 23 janvier 2023

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023

7.02 Déclarations d'intérêts pécuniaires
(La liste des déclarations pécuniaires est annexée au procès-verbal.)

CM23 0099

Dépôt du rapport sur l'état d'avancement du Service des finances sur le rapport préélectoral audité par le Bureau du vérificateur général

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport sur l'état d'avancement du Service des finances sur le rapport préélectoral audité par le Bureau du vérificateur général, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03

8 – Dépôt de rapports des commissions des conseils

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions des conseils ».

CM23 0100

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - bilan 2022 »

Mme Véronique Tremblay, à titre de présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - bilan 2022 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM23 0101**Dépôt du rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Survol de l'aide financière pour les travaux de stabilisation et de la réglementation liée aux vibrations : Étude de la motion CM22 0531 »**

M. Benoit Langevin, à titre de vice-président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Survol de l'aide financière pour les travaux de stabilisation et de la réglementation liée aux vibrations : Étude de la motion CM22 0531 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

CM23 0102**Déclaration pour souligner la Journée internationale des droits des femmes**

Attendu que la Journée internationale des droits des femmes, qui se tient chaque année le 8 mars, a pour thème, en 2023, « Pour un monde digital inclusif : innovation et technologies pour l'égalité des sexes »;

Attendu que ce thème est associé au thème prioritaire de la 67^e session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU : « L'innovation, le changement technologique et l'éducation à l'ère du numérique pour réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »;

Attendu que la Journée internationale des droits des femmes de 2023 explorera l'impact de l'écart entre les sexes dans le numérique sur l'élargissement des inégalités économiques et sociales, en plus de mettre en évidence la nécessité de protéger les droits des femmes et des filles dans les espaces numériques et de s'attaquer à la violence basée sur le genre en ligne;

Attendu que la fracture numérique frappe de plein fouet de nombreuses Montréalaises, particulièrement les femmes racisées, immigrantes, réfugiées, handicapées, âgées, autochtones ou issues des communautés LGBTQ2+;

Attendu que, selon ONU Femmes, la participation des femmes et d'autres groupes marginalisés dans le secteur des technologies se traduit par des solutions plus créatives et offre un plus grand potentiel d'innovations qui répondent aux besoins des femmes et promeuvent l'égalité des sexes;

Attendu que, selon le rapport Gros plan sur l'égalité des sexes 2022 d'ONU Femmes, l'exclusion des femmes du monde numérique a réduit de 1 000 milliards de dollars le produit intérieur brut des pays à revenu faible et intermédiaire au cours de la dernière décennie, une perte qui atteindra 1 500 milliards de dollars d'ici 2025 si rien n'est fait;

Attendu qu'une étude portant sur 51 pays a révélé que 38 % des femmes avaient personnellement été victimes de violence en ligne et que, pour inverser la tendance voulant que l'exclusion des femmes du monde numérique coûte des milliards de dollars, il faudra s'attaquer au problème de la violence en ligne;

Attendu que les cyberviolences s'inscrivent dans le continuum des violences envers les femmes et les filles et qu'une récente étude du Conseil du statut de la femme révèle que plus d'une femme sur trois au Québec a déjà subi une forme d'hostilité en ligne;

Attendu que selon la dernière Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de Statistique Canada (2018), près de 25 % des femmes ont subi des comportements sexuels non-désirés en ligne;

Attendu que ONU Femmes milite pour une approche soucieuse de l'égalité des sexes en matière d'innovation, de technologies et d'éducation numériques et veut sensibiliser davantage les femmes et les filles à leurs droits et à leur engagement civique;

Attendu que la Journée internationale des droits des femmes est une occasion importante pour réfléchir ensemble aux moyens de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes et de favoriser le renforcement du pouvoir d'agir des femmes et des filles;

Attendu que la Ville de Montréal poursuit le déploiement de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+), qui est l'approche reconnue internationalement pour corriger les inégalités entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes;

Attendu que pour développer des politiques et des programmes qui permettent d'atteindre l'égalité et la parité, il est essentiel, dans une perspective intersectionnelle, que les instances qui les mettent en œuvre reflètent pleinement la société qu'elles sont censées représenter;

Attendu que, selon Statistique Canada et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, les femmes sont toujours plus nombreuses à subir des violences, à vivre dans la pauvreté, à être monoparentales et à gagner un salaire inférieur, malgré des compétences équivalentes, et que les femmes racisées, immigrantes, réfugiées, handicapées, aînées, autochtones ou issues des communautés LGBTQ2+ sont plus susceptibles de subir des discriminations systémiques;

Attendu qu'un nombre record de 26 femmes ont été tuées en 2021 au Québec, dont 17 dans un contexte de violence conjugale, et que 14 féminicides présumés ont été commis en 2022 dans la province;

Attendu que selon l'OMS, 35 % des femmes, soit plus d'une femme sur trois, indiquent avoir été exposées à des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire intime ou de quelqu'un d'autre au cours de leur vie;

Attendu que les violences faites aux femmes et aux filles sont un important problème social et une violation majeure des droits humains et qu'il s'agit d'une problématique inacceptable qui a des conséquences multiples chez celles qui la subissent et contre laquelle la société doit lutter afin d'assurer l'égalité, ainsi que la sécurité aux femmes et aux filles;

Attendu que la Ville de Montréal peut compter sur l'appui du Conseil des Montréalaises et de nombreux partenaires communautaires pour faire avancer les droits des femmes et améliorer leurs conditions de vie dans la métropole;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Josefina Blanco
Mme Dominique Ollivier
M. Benoit Dorais
Mme Caroline Bourgeois
Mme Ericka Alneus
M. Robert Beaudry
Mme Marie-Andrée Mauger
Mme Sophie Mauzerolle
Mme Magda Popeanu
M. Luc Rabouin
Mme Émilie Thuillier
M. Alain Vaillancourt
Mme Maja Vodanovic
M. Éric Alan Caldwell
Mme Alia Hassan-Cournol
Mme Marianne Giguère
Mme Despina Sourias
M. Alex Norris
Mme Gracia Kasoki Katahwa
M. François Limoges
Mme Laurence Lavigne Lalonde
M. Pierre Lessard-Blais
Mme Marie Plourde
M. Jocelyn Pauzé
Mme Véronique Tremblay
M. Sterling Downey
M. Sylvain Ouellet
Mme Nathalie Goulet
M. Peter McQueen
Mme Lisa Christensen
M. Jérôme Normand
Mme Virginie Journeau
Mme Julie Roy
M. Aref Salem

Mme Chantal Rossi
Mme Alba Zuniga Ramos
M. Benoit Langevin
Mme Stephanie Valenzuela
M. Alan DeSousa
Mme Mary Deros
Mme Christine Black
M. Abdelhaq Sari
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Catherine Clément-Talbot
Mme Angela Gentile
M. Dominic Perri
M. Laurent Desbois
M. Sonny Moroz
M. Stéphane Côté
Mme Effie Giannou
M. Giovanni Rapanà
M. Michel Bissonnet
M. Josué Corvil
Mme Vana Nazarian
Mme Nancy Blanchet
M. Richard Deschamps
Mme Laura Palestini
M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault
M. Serge Sasseville
M. Craig Sauvé

Et résolu :

que la Ville de Montréal

- 1- souligne la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2023, et encourage la participation des femmes et d'autres groupes marginalisés dans le secteur des technologies;
- 2- réitère, de concert avec ses partenaires, l'importance de protéger les droits des femmes et des filles dans les espaces numériques et de prévenir les violences en ligne basées sur le genre;
- 3- poursuive ses initiatives en matière de conciliation travail-famille et son soutien aux groupes communautaires dédiés aux femmes sur son territoire afin de favoriser la participation pleine et entière de toutes les femmes dans l'ensemble des sphères de la vie montréalaise et d'assurer leur sécurité;
- 4- continue d'appuyer des initiatives communautaires de prévention des violences de genre et faisant la promotion des rapports égalitaires, et qu'elle accentue le déploiement de l'ADS+ au sein de l'appareil municipal pour créer une ville égalitaire et inclusive.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

En commençant, la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, déclare que la Journée internationale de la femme constitue une journée très importante et cruciale. Elle dit que la déclaration de la Journée internationale des droits de la femme nous permet de souligner les avancées réalisées en vue d'une société égalitaire et constate qu'il y a du chemin à faire. Elle fait état, entre autres, des conditions des femmes et filles à travers le Québec. Mme Plante précise que la Ville de Montréal condamne toutes formes de violences et de discriminations faites aux femmes et aux filles, qui sont des violations des droits fondamentaux.

De plus, Mme Plante indique que cette année, sur le plan international, le thème retenu pour la Journée internationale des droits de la femme est « Pour un monde digital inclusif : innovation et technologies pour l'égalité des sexes ». La mairesse de Montréal fait remarquer que différents éléments sur la scène nationale et internationale rappellent l'inégalité entre les hommes et les femmes, de même que les droits de la femme sont souvent bafoués et remis en question. Mme Plante termine en saluant toutes les femmes du monde en les encourageant à rester debout et à continuer de se battre pour leurs droits et une société visant le bien de tous sans égard à la question de genre ou de sexualité mais de l'être humain avant tout.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Stephanie Valenzuela.

Pour débiter, Mme Valenzuela souligne que le thème choisi pour la Journée internationale des droits de la femme est une manière de démontrer la fracture entre les hommes et les femmes dans le monde digital et que cette fracture renforce les inégalités que subissent les femmes et les filles dans cet espace. La conseillère Stephanie Valenzuela croit notamment que la femme est souvent attaquée seulement en raison de ce qu'elle représente. Mme Valenzuela souhaite que ces actes soient dénoncés pour que la génération future de femmes puisse prendre la place qui lui revient. La conseillère Valenzuela conclut en soulignant les exploits de certaines femmes pour l'année 2023 et elle considère qu'il est du devoir de chaque personne de célébrer les accomplissements des femmes et de les protéger.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Stephanie Valenzuela pour son intervention et confirme que les noms de toutes les personnes élues présentes seront ajoutées en tant qu'appuyeurs-es à la Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 14 h 42,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

CM23 0103

Accorder un contrat à CIM Maintenance inc. pour l'acquisition d'un outil de planification des travaux de maintenance avec service d'installation et de configuration, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2028, pour une somme maximale de 848 536,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19567 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire CIM Maintenance inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2028, le contrat pour l'acquisition d'un outil de planification des travaux de maintenance avec service d'installation et de configuration, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 848 536,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19567;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de CIM Maintenance inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225035005
80.01 (20.01)

CM23 0104

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 299 932,34 \$, taxes incluses, pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), dans le cadre du contrat accordé à SIR Solutions inc. (CG16 0339 et CG20 0017), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 1 678 672,36 \$ à 1 978 604,70 \$, taxes incluses, incluant une dépense de 29 922,25 \$ effectuée à même l'enveloppe de contingences / Approuver un projet d'addenda n° 2 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 299 932,34 \$, taxes incluses, pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), dans le cadre du contrat accordé à SIR Solutions inc. (CG16 0339), majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 1 678 672,36 \$ à 1 978 604,70 \$, taxes incluses, incluant une dépense de 29 922,25 \$ effectuée à même l'enveloppe de contingences;
- 2- d'approuver le projet d'addenda n° 2 à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227684008
80.01 (20.02)

CM23 0105

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour le remplacement du transformateur de 5 MVA-25 kV/4,16 kV du groupe motopompe 5 de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs - Dépense totale de 962 278,82 \$, taxes incluses (contrat : 815 490,53 \$ + contingences : 122 323,58 \$ + incidences : 24 464,72 \$) - Appel d'offres public 22-19332 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Gastier M.P. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le remplacement d'un transformateur de 5 MVA-25 kV/4,16 kV du groupe motopompe 5 de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 815 490,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19332;
- 2- d'autoriser une dépense de 122 323,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 24 464,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Gastier M.P. inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1224087002
80.01 (20.03)

CM23 0106

Conclure une entente-cadre avec Gestion des communications Data Corp pour la fourniture et livraison sur demande de constats d'infractions, pour une durée de 18 mois, avec une option de prolongation - Montant initial estimé de l'entente-cadre : 719 755 \$, taxes incluses (entente-cadre : 654 322,73 \$ + variation des quantités : 65 432,27 \$) - Appel d'offres public 22-19622 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 18 mois, par laquelle Gestion des communications Data corp., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des constats d'infraction, pour une somme maximale de 654 322,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19622;
- 2- d'autoriser une dépense de 65 432,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Gestion des communications Data corp.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227360004
80.01 (20.04)

CM23 0107

Accorder un contrat à ITI inc. (lot 1) pour la fourniture d'équipements de télécommunication industriels - Dépense totale de 1 054 804,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19552 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, seul soumissionnaire conforme, pour une période de 12 mois, le contrat pour la fourniture d'équipements de télécommunication industriels, pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19552:

<u>Firmes</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
ITI inc.	Lot 1 : Équipements de commutation industriels	1 054 804,12 \$

- 2- de procéder à une évaluation de rendement de la firme ITI inc.;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239384001
80.01 (20.05)

CM23 0108

Accorder un contrat à Kyndryl Canada Limitée, pour la fourniture de services de reprise après sinistre de l'ordinateur central, pour une durée de sept ans, soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2030, pour une somme maximale de 728 978,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19506 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Kyndryl Canada Limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de reprise après sinistre de l'ordinateur central, pour une période de sept ans, soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2030, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 728 978,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19506;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Kyndryl Canada Limitée;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1235942001
80.01 (20.06)

CM23 0109

Accorder un contrat à Bell Canada (lot 2) pour la fourniture de service internet ainsi que d'une protection contre les attaques de type Distributed Denial of Service (DDoS), pour une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale 572 426,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19555 (2 soum., 1 seul conforme)

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, seul soumissionnaire conforme, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une durée de 36 mois, le contrat pour la fourniture de service Internet ainsi que d'une protection contre les attaques de type Distributed Denial of Service (DDoS), pour la somme maximale indiquée en regard du lot 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19555:

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Bell Canada	Lot 2	572 426,77 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Bell Canada;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227429002
80.01 (20.07)

À 15 h 04, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 21 le conseil reprend ses travaux.

À 15 h 21,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.08) à 80.01 (20.12) de l'ordre du jour.

CM23 0110

Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc. pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024, pour une somme maximale de 327 581,83 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., fournisseur unique, pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024, pour une somme maximale de 327 581,83 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion du territoire du Service des TI à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1236469002
80.01 (20.08)

CM23 0111

Conclure des ententes-cadres collectives avec Ford du Canada Limitée, FCA Canada inc. KIA Québec, Toyota Canada inc. et Mitsubishi Motor Sales of Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de véhicules légers à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 - Montant estimé de l'entente : 13 655 282,83 \$, taxes incluses (contrat : 11 274 152,33 \$ + contingences : 2 254 830,46 \$ + incidences : 126 300,04 \$)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 12 mois, par lesquelles les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des véhicules légers à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Ford Canada Itée	Véhicules Légers	2 230 966,85 \$
FCA Canada inc.	Véhicules Légers	6 293 237,11 \$
KIA Québec	Véhicules Légers	1 015 287,57 \$
Toyota Canada inc.	Véhicules Légers	659 736,53 \$
Mitsubishi Motor Sales of Canada inc.	Véhicules Légers	1 074 924,27 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 2 254 830,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 126 300,04 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1235382001
80.01 (20.09)

CM23 0112

Autoriser une dépense additionnelle de 71 223,56 \$, taxes incluses, pour la fourniture de prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise, dans le cadre du contrat accordé à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG21 0255), majorant ainsi le montant total du contrat de 474 823,76 \$ à 546 047,32 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 71 223,56 \$, taxes incluses, pour la fourniture de prestations de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise, dans le cadre du contrat accordé à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG21 0255), majorant ainsi le montant total du contrat de 474 823,76 \$ à 546 047,32 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1236469001
80.01 (20.10)

CM23 0113

Approuver un projet d'avenant à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le ministre de l'Économie et de l'Innovation (CG21 0723), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster la durée du projet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'avenant à la convention initiale entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (CG21 0723), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster la durée du projet.

Adopté à l'unanimité.

1239206001
80.01 (20.11)

CM23 0114

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'immeuble constitué du lot 4 142 196 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3931,5 mètres carrés, sur lequel sont érigées deux bâtisses situées au 2230, avenue Lionel-Groulx et au 2235 à 2247, rue Delisle, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de deux ans, soit du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2025, moyennant une rente annuelle de 5 520 \$ - La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 1 280 000 \$ pour la période de la prolongation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'immeuble constitué du lot 4 142 196 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 931,5 mètres carrés, sur lequel sont érigées deux bâtisses sises au 2230, avenue Lionel-Groulx et au 2235 à 2247, rue Delisle, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de deux ans, soit du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2025, moyennant une rente annuelle de 5 520 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 1 280 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose, pourvu que de l'avis de la Direction des affaires civiles, cet acte de modification soit substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229220013
80.01 (20.12)

À 15 h 34,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.13) à 80.01 (20.17) de l'ordre du jour.

CM23 0115

Approuver un projet de permission par lequel la Ville de Montréal permet à la Société Radio-Canada d'occuper un terrain situé à l'intérieur du parc du Mont-Royal, afin de maintenir et de gérer une tour de transmission et de réception de télévision et de radio, ainsi que les bâtiments nécessaires, d'une superficie d'environ 26 573 pieds carrés (2 468,8 mètres carrés), pour une période de 10 ans, avec deux options de renouvellement d'une durée additionnelle de cinq ans chacune, à compter du 1^{er} janvier 2023, moyennant un loyer total de 14 743 882,40 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de permission par lequel la Ville de Montréal permet d'occuper à la Société Radio-Canada, pour une période de dix ans, avec deux options de renouvellement d'une durée additionnelle de cinq ans chacune, à compter du 1^{er} janvier 2023, un terrain situé à l'intérieur du parc du Mont-Royal, d'une superficie d'environ 2 468,8 mètres carrés, afin de maintenir et de gérer une tour de transmission et de réception de télévision et de radio, ainsi que les bâtiments nécessaires, moyennant un loyer total de 14 743 882,40 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la permission;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1226025011
80.01 (20.13)

CM23 0116

Approuver un projet d'addenda n°1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (CG21 0036), pour la réalisation d'un projet qui vise à soutenir l'acquisition de connaissances technico-économiques en agriculture urbaine commerciale auprès d'entreprises et de gestionnaires/propriétaires immobiliers, sans aucun changement au montant du soutien financier prévu, afin d'ajuster la durée du projet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'addenda n° 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (CG21 0036), pour la réalisation d'un projet qui vise à soutenir l'acquisition de connaissances technico-économiques en agriculture urbaine commerciale auprès d'entreprises et de gestionnaires / propriétaires immobiliers, sans aucun changement au montant de la contribution financière prévue afin d'ajuster la durée du projet.

Adopté à l'unanimité.

1229861001
80.01 (20.14)

CM23 0117

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Montréal International pour attirer des jeunes entreprises innovantes à fort potentiel provenant de l'étranger / Approuver un projet de convention à cet effet

Le conseiller Julien Hénault-Ratelle déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Montréal international pour attirer des jeunes entreprises innovantes à fort potentiel provenant de l'étranger;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227952006
80.01 (20.15)

CM23 0118

Accorder un soutien financier de 137 010 \$ à HEC Montréal pour soutenir le projet de rehaussement de la biodiversité dans le cadre du programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité sur les terrains institutionnels du Mont-Royal / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 010 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 137 010 \$, taxes incluses, à HEC Montréal afin de soutenir le projet de rehaussement de la biodiversité dans le cadre du programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité sur les terrains institutionnels du Mont-Royal;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229723002
80.01 (20.16)

CM23 0119

Approuver un soutien financier d'une valeur maximale de 2 048 876 \$ à Concertation régionale de Montréal, pour la réalisation d'activités de concertation et de mobilisation durant la période 2023, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 2 048 876 \$ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation d'activités de concertation et de mobilisation durant la période 2023, dans le cadre de l'entente sur le Fonds régions et ruralité - volet 2;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1236352001
80.01 (20.17)

À 15 h 43,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.18) à 80.01 (20.22) de l'ordre du jour.

CM23 0120

Approuver un projet d'addenda #1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (CG21 0538), sans aucun changement aux montants des soutiens financiers prévus, afin d'ajuster la durée du projet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale intervenue entre la Ville de Montréal et l'Office des congrès et de tourisme du grand Montréal (CG21 0538), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster la durée du projet.

Adopté à l'unanimité.

1227019007
80.01 (20.18)

CM23 0121

Accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec afin de réaliser la 25^e édition de Défi OSEntreprendre / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec, afin de réaliser la 25^e édition du Défi OSEntreprendre, sur le territoire de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238298001
80.01 (20.19)

CM23 0122

Accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie et d'intégration urbaine à GHD Consultants Itée, pour la conception de plans et devis d'un lien routier entre le boul. Brunswick et la voie de service de l'A-40 dans la Ville de Pointe-Claire - Dépense totale de 799 495,85 \$, taxes incluses (contrat : 579 592,54 \$ + assistance technique : 52 419,98 \$ + contingence : 94 801,88 \$ + incidences : 72 681,44 \$) - Appel d'offres public 22-19474 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à GHD Consultants Itée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis d'exécution pour la construction d'un lien routier situé dans la Ville de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 632 012,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19474;
- 2- d'autoriser une dépense de 94 801,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 72 681,44 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de GHD Consultants Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227211010
80.01 (20.20)

CM23 0123

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la réfection des structures du passage inférieur Christophe Colomb/Des Carrières (projet 16-12) dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 23 588 576,72 \$, taxes incluses (travaux : 19 519 700 \$ + contingences : 2 178 413,07 \$ + incidences : 1 890 463,65 \$) - Appel d'offres public 463010 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des structures du passage inférieur Christophe Colomb / Des Carrières dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 519 700 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463010;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 178 413,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 890 463,65 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Construction Deric inc.;
- 6- de désigner le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier à signer la lettre d'autorisation budgétaire pour les frais du Canadian Pacific dont le budget est prévu dans les incidences;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227000008
80.01 (20.21)

CM23 0124

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ramcor Construction inc., pour des travaux d'aménagement du seuil Remembrance / Côte-des-Neiges au parc du Mont-Royal (lot 2) - Dépense totale de 2 652 015,58 \$, taxes incluses (contrat : 2 274 559,62 \$ + contingences : 227 455,96 \$ + incidences : 150 000 \$) - Appel d'offres public 459212 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Ramcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'aménagement du seuil Remembrance / Côte-des-Neiges, parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 274 559,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 459212;
- 3- d'autoriser une dépense de 227 455,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation de rendement de Ramcor Construction inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227231080
80.01 (20.22)

À 15 h 58,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.23) à 80.01 (20.27) de l'ordre du jour.

CM23 0125

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., pour les travaux de réfection de l'alarme incendie et de l'éclairage de la station de pompage Jean-R.- Marcotte - Dépense totale de 6 556 114,39 \$, taxes incluses (contrat : 5 463 428,66 \$ + contingences : 1 092 685,73 \$) - Appel d'offres public SP22041-179545-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de réfection de l'alarme incendie et de l'éclairage de la station de pompage Jean-R.- Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 463 428,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP22041-179545-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 092 685,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227482042
80.01 (20.23)

CM23 0126

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat-cadre de services professionnels d'ingénierie à Stantec Experts-Conseils ltée, d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la conception, la préparation des plans et devis, et la surveillance des travaux de projets de collecteurs d'égouts - Dépense totale de 3 296 835,83 \$, taxes incluses (contrat : 3 139 843,65 \$ + contingences : 156 992,18 \$) - Appel d'offres public 22-19537 (1 seul soum.)

Le conseiller M. Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Stantec Experts-Conseils ltée, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois, le contrat pour la conception, la préparation des plans et devis, et la surveillance des travaux de projets de collecteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 139 843,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19537;
- 3- d'autoriser une dépense de 156 992,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Stantec Experts-Conseils ltée;
- 5- d'imputer ces dépenses d'investissement à même les budgets de la Direction des réseaux d'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228661001
80.01 (20.24)

CM23 0127

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet de promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Peyman Jabbari-Manjili, à des fins de parc, un immeuble d'une superficie de 3638,1 mètres carrés, situé aux 6336 et 6340, rue Saint-Jacques, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour le prix de 8 100 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Peyman Jabbari-Manjili, à des fins de parc, un immeuble situé au 6336 et 6340, rue Saint-Jacques, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, connu et désigné comme étant le lot 3 322 863 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 3638,1 mètres carrés, pour un prix de 8 100 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les conditions stipulées à la promesse de vente bilatérale;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;
- 3- d'autoriser la signature d'une convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 4- d'imputer cette transaction conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229220010
80.01 (20.25)

CM23 0128

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Groupe ABS inc. (Lot 1), SNC-Lavalin inc. (Lot 2), WSP Canada inc. (Lot 3) et FNX-INNOV inc. (Lot 4) pour des services professionnels pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechnique dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles pour une durée de trois ans - Dépense totale de 4 415 569 \$, taxes incluses (Lot 1 : 1 204 295,29 \$, Lot 2 : 1 217 427,27 \$, Lot 3 : 1 052 071,26 \$ et Lot 4 : 941 775,17 \$) - Appel d'offres public 22-19153 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure avec les firmes ci-après désignées, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des articles, pour une période de trois ans, des ententes-cadres selon lesquelles elles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels requis pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechnique, dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19153;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Groupe ABS inc.	Lot 1	1 204 295,29 \$
SNC-Lavalin inc.	Lot 2	1 217 427,27 \$
WSP Canada inc.	Lot 3	1 052 071,26 \$
FNX-Innov inc.	Lot 4	941 775,17 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe ABS inc., SNC-Lavalin inc., WSP Canada inc. et FNX-INNOV inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, selon l'imputation des projets, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1225895003
80.01 (20.26)

CM23 0129

Approuver la Planification économique conjointe (PEC) pour la période 2022-2025 entre la Ville de Montréal (Ville) et le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIÉ) du Québec / Approuver le projet de convention de subvention de 150 M\$ entre le MEIÉ et la Ville / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel de l'aide financière attendue de 150 M\$ pour la mise en œuvre de la stratégie ou du plan de développement économique de la Ville de Montréal pour la période 2022-2025

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la Planification économique conjointe (PEC) pour la période 2022-2025 entre la Ville de Montréal et le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) du Québec;
- 2- d'approuver le projet de convention de subvention de 150 M\$ entre le MEIE et la Ville;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel de l'aide financière attendue de 150 M\$ pour la mise en œuvre de la stratégie ou du plan de développement économique de la ville de Montréal pour la période 2022-2025;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227511001
80.01 (20.27)

À 16 h 05,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.28) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

CM23 0130

Approuver un projet d'acte de servitude par lequel Hydro-Québec cède à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques à des fins de construction, de maintien, d'entretien et de réparation d'une conduite, dont l'assiette est d'une superficie de 7 266 mètres carrés, située dans l'arrondissement de LaSalle, pour un montant de 221 340 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte de servitude par lequel Hydro-Québec cède à la Ville de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques à des fins de construction, de maintien, d'entretien et de réparation d'une conduite d'aqueduc, dont l'assiette est d'une superficie approximative de 7 266 mètres carrés, située entre l'avenue Dollard et la 90^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle, constituée des lots 1 449 959, 1 725 146, 1 500 587 et 1 500 591, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 221 340 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de cession par le greffier de la Ville en autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de cession dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237723001
80.01 (20.28)

CM23 0131

Accorder un soutien financier de 1 200 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), pour les années 2023 et 2024, afin de réaliser son plan d'action, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 200 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), pour les années 2023 et 2024, afin de réaliser son plan d'action, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239703001
80.01 (20.29)

CM23 0132

Abroger la Résolution CG23 0034 / Autoriser la signature de la convention de gestion entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la prise en charge d'immeubles acquis à des fins de logements sociaux / Approuver le remplacement de la convention de gestion de l'immeuble situé aux 804-814, rue Irène, adoptée par la Résolution CG23 0034, par la convention faisant l'objet du présent sommaire décisionnel / Approuver les budgets d'exploitation des immeubles situés aux 804-814, rue Irène, au 1743, avenue Bourbonnière et au 7085, rue Louis-Hémon

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'abroger la résolution CG23 0034 adoptée lors de l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023;
- 2- d'approuver le remplacement de la convention de gestion de l'immeuble localisé au 804-814, rue Irène (CG23 0034), par la convention faisant l'objet du présent dossier décisionnel;
- 3- d'approuver un projet de convention de gestion entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal, établissant les modalités et conditions requises pour la gestion immobilière d'immeubles acquis à des fins de logements sociaux;
- 4- d'approuver les budgets d'exploitation 2023 des immeubles localisés au 804-814, rue Irène, au 1743, avenue Bourbonnière et au 7085, rue Louis-Hémon.

Adopté à l'unanimité.

1233867001
80.01 (20.30)

À 16 h 13,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.1) à 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.

CM23 0133

Approuver le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal » et d'en recommander l'adoption au ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), conformément aux dispositions de la *Loi sur la police* (RLRQ, c. P-13.1)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal » et d'en recommander son adoption au ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), conformément aux dispositions de la *Loi sur la police* (RLRQ, c. P-13.1)

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1224336001
80.01 (30.01)

CM23 0134

Approuver un projet d'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville portant sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023;
- 2- d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 5 000 216 \$ pour l'année 2023;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1223217001
80.01 (30.02)

CM23 0135**Approuver le programme d'activités 2023 des commissions permanentes du conseil d'agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le programme d'activités 2023 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Étude publique du bilan de la politique de développement culturel 2017-2022;
- Étude publique du bilan du plan d'action en patrimoine 2017-2022;
- Réflexion sur l'offre de service en sport et activités physiques inclusives pour toutes et tous;
- Étude publique du bilan des deux premières années du Plan Nature et Sport;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Consultation publique : « Vers une feuille de route montréalaise en économie circulaire »;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise;

- Présentation publique de l'état d'avancement des travaux de l'administration municipale en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques (CM22 0185);
- Consultation publique : « Mettre les jeunes au cœur de nos actions : réalisations et opportunités »;

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Consultation publique en vue de la conception du nouvel énoncé stratégique de la gestion de l'eau (CE22 1880);

Commission sur l'examen des contrats

- *En continu* : Étude des contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM11 0202 et CG11 0082);

Commission sur les finances et l'administration

- Consultation prébudgétaire 2024;
- Étude publique du rapport 2022 du Bureau du vérificateur général;
- Étude publique du budget 2024 et du PDI 2024-2031;

Commission sur l'inspecteur général

- *En continu* : Étude des rapports de l'inspectrice générale;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Consultation publique : « La traversée des rues : mesures d'accessibilité universelle et mobilité active »;

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- *La Commission est active lorsqu'une modification est demandée au Schéma;*

Commission de la sécurité publique

- Présentation de la formation sur les biais - centre d'appels 911;
- Étude publique du Bilan du projet pilote de déploiement de l'Équipe mobile de médiation et intervention sociale (EMMIS);
- Présentation publique de l'état d'avancement des travaux de l'administration municipale en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques (CM22 0185);
- Étude publique du Rapport d'activités 2022 du SPVM;
- Étude publique du Rapport d'activités 2022 du SIM;
- Étude publique sur les grands constats du Service de sécurité incendie de Montréal à titre de premier répondant;
- Présentation du deuxième rapport des chercheurs indépendants sur le profilage.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Lessard-Blais

d'apporter la modification suivante :

D'ajouter à la liste des activités concernant la Commission sur les finances et l'administration le mandat suivant qui se lit comme suit :

- Mandat pour traiter de la révision du programme d'aide financière aux OBNL locataires

Un débat s'engage sur l'amendement proposé par M. DeSousa.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Pierre Lessard-Blais qui indique que l'Administration est d'accord avec l'amendement proposé.

La présidente du conseil le remercie et déclare l'amendement proposé adopté. Puis, elle met aux voix le point 80.01 (30.03), tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1239902002
80.01 (30.03)

Point 80.01 (42.01)

Adoption - Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance au 1030, rue Beaubien Est

Retiré – Voir point 3.01

À 16 h 26,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.02) à 80.01 (42.06) de l'ordre du jour.

CM23 0136

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques ainsi que le remplacement d'instruments analytiques en matière environnementale

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer l'aménagement, l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques ainsi que le remplacement d'instruments analytiques en matière environnementale », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1221025001
80.01 (42.02)

CM23 0137

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 500 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux prévus au programme de protection du parc immobilier du Service de l'environnement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 500 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux prévus au programme de protection du parc immobilier du Service de l'environnement », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1228212001
80.01 (42.03)

CM23 0138

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228862003
80.01 (42.04)

CM23 0139

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229741001
80.01 (42.05)

CM23 0140

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».

Adopté à l'unanimité.

1229320002
80.01 (42.06)

À 16 h 38,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.07) et 80.01 (42.08) de l'ordre du jour.

CM23 0141

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 14 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal (RCG 21-011) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 900 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 14 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal (RCG 21-011) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 900 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1225373005
80.01 (42.07)

CM23 0142

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 ».

Adopté à l'unanimité.

1227016002
80.01 (42.08)

À 16 h 39,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (51.01) à 80.01 (51.02) de l'ordre du jour.

CM23 0143

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal concernant les fonctions additionnelles en lien avec la décision arbitrale de Me Jean Barrette au sujet de la parité salariale entre les sergents superviseurs de postes de quartier et les sergents superviseurs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal concernant les fonctions additionnelles en lien avec la décision de M^e Barrette au sujet de la parité salariale entre les sergents superviseurs de quartier et les sergents superviseurs.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227914001
80.01 (50.01)

CM23 0144

Autoriser le protocole d'entente type de prêt de service avec la Sûreté du Québec (SQ), pour la période allant du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2026, concernant le prêt de service d'un maximum de deux ressources civiles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP), d'une durée de trois ans chacun, renouvelable pour une année additionnelle

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le protocole d'entente type de prêt de service avec la Sûreté du Québec (SQ) pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2026, concernant le prêt de service d'un maximum de deux ressources civiles (accréditation de col blanc) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) pour une durée de trois ans chacun, renouvelable pour une année additionnelle;
- 2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer les protocoles d'entente de prêt de service de chaque employé au nom de la Ville de Montréal lorsque requis.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1225326001
80.01 (50.02)

À 16 h 49,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

CM23 0145

Accorder, conformément au Décret 839-2013 du gouvernement du Québec, un contrat de gré à gré au fournisseur unique AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 300 bornes de recharge pour véhicules électriques - Dépense totale de 2 115 965,41 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0137;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément au décret 839-2013 du gouvernement du Québec, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de 300 bornes de recharge pour véhicules électriques pour une somme maximale de 2 115 965,41 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1228848028

CM23 0146

Accorder un contrat à Jardin de lumière (Richard Archambault), pour l'entretien des jardins historiques de la Cité-des-Hospitalières, situé au 25, avenue des Pins Ouest, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 15 novembre 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 244 372,20 \$, taxes incluses (contrat : 203 643,50 \$ + contingences : 40 728,70 \$) - Appel d'offres public 22-19635 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0131;

M. Alex Norris

Il est proposé par

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Jardin de lumière (Richard Archambault), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'entretien des jardins historiques de la Cité-des-Hospitalières située au 251, avenue des Pins Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 203 643,50 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 15 novembre 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19635;
- 2- d'autoriser une dépense de 40 728,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1227157023

CM23 0147

Accorder un contrat à Entreprises Desjardins et Fontaine Itée, pour la fourniture et l'installation d'équipements et d'accessoires sur des chargeuses-pelleuses de 13 tonnes - Dépense totale de 524 225,27 \$, taxes incluses (contrat : 476 568,43 \$ + contingences : 47 656,84 \$) - Appel d'offres public 22-19664 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0130;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Entreprises Desjardins et Fontaine Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements et

accessoires sur des chargeuses-pelleteuses de 13 tonnes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 476 568,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19664;

- 2- d'autoriser une dépense de 47 656,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Entreprises Desjardins et Fontaine Itée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1225382041

CM23 0148

Exercer la première option de prolongation du contrat avec Axia Services pour une période de 12 mois afin d'assurer le maintien des services d'entretien ménager et de surveillance du Grand Chalet, du pavillon du Lac-aux-Castors et du Kiosque K20 du parc du Mont-Royal, du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2024, majorant le montant total du contrat de 689 420,34 \$ à 1 041 033,71 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0139;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de renouvellement et d'autoriser une dépense additionnelle de 351 613,37 \$ pour assurer le maintien des services d'entretien ménager et de surveillance du Grand Chalet, du Pavillon du Lac-aux-Castors et du Kiosque K20 au parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2024, dans le cadre du contrat accordé à Axia Services (CM21 0174), majorant le montant total du contrat de 689 420,34 \$ à 1 041 033,71 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1239873001

CM23 0149

Exercer l'option de renouvellement pour deux épandeurs additionnels prévus au contrat accordé à Les Équipements Twin Laval inc. (CM22 0915) et autoriser une dépense additionnelle de 116 972,31 \$, taxes incluses (contrat : 111 402,20 \$ + contingences : 5 570,11 \$), majorant ainsi le montant total du contrat de 185 914,58 \$ à 302 886,89 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0133;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement et d'autoriser une dépense additionnelle de 111 402,20 \$, taxes incluses, pour la fourniture de deux épandeurs à abrasifs additionnels, dans le cadre du contrat

accordé à Les Équipements Twin Laval inc. (CM22 0915), majorant ainsi le montant total du contrat de 185 914,58 \$ à 302 886,89 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser une dépense de 5 570,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1237567001

À 17 h,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.08 de l'ordre du jour.

CM23 0150

Accorder un contrat à la Société des Amis du Biodôme de Montréal pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2023, pour une somme maximale de 296 253 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 337 169 \$ équivalent aux recettes estimées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0143;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme de Montréal, pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2023, pour une somme maximale de 296 253 \$, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 337 169 \$ équivalent aux recettes estimées des camps de jour;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1229456003

CM23 0151

Accorder un contrat à Insituform Technologies Itée, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements d'Outremont et de Ville-Marie - Dépense totale de 8 748 975,50 \$, taxes incluses (contrat : 7 823 000 \$ + contingences : 782 300 \$ + incidences : 143 675,50 \$) - Appel d'offres public 500001 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0146;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 823 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500001;
- 2- d'autoriser une dépense de 782 300 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 143 675,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1227231083

CM23 0152

Accorder un contrat à Construction N.R.C. inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage dans le boulevard Décarie, de la rue Saint-Louis au boulevard de la Côte-Vertu dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 1 218 822,29 \$ (contrat : 997 068,95 \$ + contingences : 149 560,34 \$ + incidences : 72 193 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 476410 (5 soum. conformes)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0147;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction N.R.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage sur le boulevard Décarie, de la rue Saint-Louis au boulevard de la Côte-Vertu dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 997 068,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 476410 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 149 560,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 72 193 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Construction N.R.C. inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1227231089

CM23 0153

Accorder un contrat à Excavations Darche inc., pour des travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation), de conduite d'eau, de voirie (reconstruction et réhabilitation) et d'utilités publiques (Bell, Énergir) dans l'avenue Prud'homme de la rue De Maisonneuve à l'avenue Notre-Dame-de-Grâce et dans l'avenue Notre-Dame-de-Grâce entre les avenues Girouard et Marlowe dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 11 676 513,43 \$, taxes incluses (contrat : 9 539 556,23 \$ + contingences : 953 955,62 \$ + incidences : 1 183 001,58 \$) - Appel d'offres public 429311 (5 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 199 727,87 \$, taxes incluses (contrat entente : 181 570,79 \$ + contingences : 18 157,08 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0148;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Excavations Darche inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation), de conduite d'eau, de voirie (reconstruction et réhabilitation) et d'utilités publiques (Bell, Énergir) dans l'avenue Prud'homme de la rue De Maisonneuve à l'avenue Notre-Dame-de-Grâce et dans l'avenue Notre-Dame-de-Grâce entre les avenues Girouard et Marlowe dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 539 556,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 429311;
- 2- d'autoriser une dépense de 953 955,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 183 001,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser un budget de revenus de 199 727,87 \$, taxes incluses (contrat entente : 181 570,79 \$ + contingences : 18 157,08 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur, pour une dépense équivalente qui est remboursable par Bell en vertu de l'entente jointe en annexe;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement d'Excavations Darche inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1227231084

À 17 h 03,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.10 à 20.14 de l'ordre du jour.

CM23 0154

Accorder un contrat à Services Infraspéc inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 4 896 620,89 \$, taxes incluses (contrat : 4 369 216,71 \$ + contingences : 436 921,67 \$ + incidences : 90 482,50 \$)- Appel d'offres public 500002 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0149;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 369 216,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500002;
- 2- d'autoriser une dépense de 436 921,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 90 482,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspéc inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1227231086

CM23 0155

Approuver la convention de service de gré à gré entre l'Association des sports de balle à Montréal (1991) inc. et la Ville de Montréal pour la prise en charge de la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs situés sur son territoire pour une durée d'un an et autoriser une dépense totalisant 124 198 \$, taxes incluses, pour 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0152;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention de service de gré à gré entre l'Association des sports de balle à Montréal (1991) inc. et la Ville de Montréal pour la prise en charge de la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs situés sur son territoire pour une durée d'un an;

- 2- d'approuver une dépense totalisant 124 198 \$, taxes incluses, pour l'année 2023;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1224734001

CM23 0156

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Société de transport de Montréal (STM), un terrain, du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2026, pour une durée maximale de 200 jours par année, à des fins de stationnement non tarifé à l'usage exclusif pour les véhicules des agents STM détenant une vignette, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé au sud de la rue Louvain Ouest et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 1 858 mètres carrés (20 000 pieds carrés), moyennant un loyer total de 60 551 \$, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0156;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Société de transport de Montréal (STM), pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2026, pour une durée maximale de 200 jours par année, un terrain situé au sud de la rue Louvain Ouest et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 1 858 mètres carrés, à des fins de stationnement non tarifé à l'usage exclusif des véhicules des agents de la STM détenant une vignette, pour un loyer total de 60 551 \$ non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui soulève une question de privilège concernant certains propos tenus par la conseillère Alba Zuniga Ramos; plus précisément, cette dernière a mentionné que l'Administration « parle des deux côtés de la bouche ». M. Norris précise que cette expression est antiparlementaire. La présidente du conseil acquiesce et demande à la conseillère Alba Zuniga Ramos de retirer l'expression citée. Mme Zuniga Ramos la remplace par « manque de cohérence ». La présidente du conseil la remercie et clôt le débat.

La présidente du conseil cède ensuite la parole au conseiller Éric Alan Caldwell afin qu'il exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1220515006

CM23 0157

Approuver un contrat de prolongation et de modification du prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les Valoristes Coopérative de solidarité, pour une durée additionnelle de 23 mois et 14 jours, à compter du 17 novembre 2022, un local situé dans l'immeuble sis au 505, boulevard De Maisonneuve Est, d'une superficie d'environ 1 140 pieds carrés (105,91 mètres carrés), à des fins environnementales / La subvention immobilière est de 22 344 \$ pour toute la durée du prêt de local

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0157;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un contrat de modification et de prolongation de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les Valoristes Coopérative de solidarité, à des fins environnementales, un local d'une superficie d'environ 105,91 mètres carrés situé dans l'immeuble sis au 505, boulevard de Maisonneuve Est, pour une durée additionnelle de 23 mois et 14 jours, à compter du 17 novembre 2022, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui soulève une question de règlement. M. Norris déclare que le conseiller Julien Hénault-Ratelle est hors sujet et demande qu'il axe son intervention sur le point à l'étude, en vertu de l'article 66 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité mais ne reconnaît pas la question de règlement de ce dernier et clôt le débat.

La présidente du conseil invite le conseiller Julien Hénault-Ratelle à poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1228682015

CM23 0158

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue aux Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mai 2022, des locaux d'une superficie totale de 219 mètres carrés dans la Cité des Hospitalières au 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal à des fins d'entreposage d'archives, moyennant un loyer total de 110 700 \$, excluant les taxes

Vu la Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0159;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue aux Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, des locaux d'une superficie totale de 219 mètres carrés, dans la Cité-des-Hospitalières située au 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, dans l'arrondissement du

Plateau-Mont-Royal, à des fins d'entreposage d'archives, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mai 2022, moyennant un loyer total de 110 700 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1225941008

À 17 h 26,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.15 à 20.19 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 20.15 à 20.19.

À 17 h 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 février 2023
13 h**

**Séance tenue le lundi 20 février 2023, 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pausé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Vicki Grondin

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.03 :

Mme Vicki Grondin

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Gaëlle Dieudonné, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

1 - Période de questions du public

À 19 h 03, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Bernard Leblond	Mme Martine Musau Muele (Mme Maja Vodanovic)	Rue Bossuet dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve – Dans le projet du parc résilient Pierre-Bédard, est-ce que les impacts financiers ont été évalués pour les propriétaires des rues avoisinantes notamment ceux de la rue Bossuet? / Est-ce que c'est possible de désigner un représentant pour venir nous rencontrer?

Mme Chantal Poulin	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Est-ce que la situation du bruit dans le projet de Ray-Mont Logistiques va être évaluée pour le bien-être de la population touchée et est-ce que ce projet peut être arrêté? / Qu'est-il prévu pour la santé de la population touchée?
M. Yann Robitaille	Mme Valérie Plante	Projet de Ray-Mont Logistiques – Est-ce que le dossier est défendu à tous les paliers de gouvernement pour le meilleur intérêt de la population touchée? /
Mme Anca Andreia Leancu	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Projet du parc Pierre-Bédard – Aimerais que ce projet tienne compte des opinions des riverains-es et questionne les aménagements retenus notamment ceux qui sont en béton / Est-ce que la Direction de la santé publique a donné son avis sur ce projet?
DÉPÔT DE DOCUMENT		
Mme Jeanne Bilodeau	Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère)	Est-ce que la piste cyclable Notre-Dame est dangereuse et le cas échéant devrait-elle faire l'objet de travaux de correction? / Quelles sont les actions prévues cette année pour la sécurisation de cette piste cyclable, et ce, le plus rapidement possible?
DÉPÔT DE DOCUMENT		
Mme Martine Corbeil	M. Benoit Dorais (M. Pierre Lessard-Blais)	Que va faire l'Administration pour respecter les droits acquis des propriétaires concernant le stationnement en façade sur la Place de Boucherville? / Qu'est-ce que l'Administration va faire en ce qui a trait aux besoins des voitures électriques?
M. Eduardo Moura	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Est-ce que l'Administration va faire les modifications souhaitées pour atteindre l'acceptabilité sociale dans le cadre du projet de réaménagement du parc Pierre-Bédard? / Reformule sa question
Mme Julie Hubert	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	En tant que résidente du secteur du parc Pierre-Bédard, se sent cobaye dans le projet de réaménagement du parc Pierre-Bédard et aimerait des explications à cet effet / Quelles sont les actions prévues dans le cas où il y aurait débordement d'eaux usées dans ce parc?
Mme Monique Voyer	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Qu'est-ce qui sera fait pour annuler les Avis de non-conformité dans le dossier du stationnement en façade à la Place de Boucherville? / Exprime un sentiment d'injustice à son égard dans ce dossier
M. Jean Duval	M. Aref Salem	Questionne la probité des hauts fonctionnaires et des policiers-ères du Service de police de la Ville de Montréal et aimerait des enquêtes à cet effet / Souhaite de l'aide dans son dossier
M. Jean-François Gagné	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Quelles sont les actions de sécurisation autour des écoles dans l'arrondissement de Montréal-Nord? / Aimerais connaître le point de vue des élus-es de cet arrondissement à la suite de la réponse donnée

M. Raymond Moquin	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Est-ce acceptable de ne retenir qu'un seul mode de transport dans le cadre du Projet structurant de l'Est? / Exprime le souhait de rencontrer la mairesse de Montréal
-------------------	---	---

À 20 h 03, la présidente du conseil fait la lecture de 18 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Marianne Lefebvre-Campbell	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	À la présidence, ma question concerne la sécurité du site d'entreposage Ray-Mont Logistiques et la responsabilité de la Ville quant à un plan d'urgence. Comment la ville prévoit-elle assurer la sécurité des résidents et résidentes environnants qui se situent à moins de 150 mètres des conteneurs en cas d'incident (explosion, incendie ou autres catastrophes pouvant résulter d'une négligence des stockages) ? Vous engagez-vous à garantir une transparence quant à la nature des biens et substances entreposées?
Elisabeth Dupuis	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Depuis plusieurs années, et bien avant la pandémie, il y a des problèmes dans le respect des délais légaux de traitement des demandes d'accès à l'information au SPVM. Le délai légal maximum est de 30 jours, or cela peut prendre plusieurs mois avant de recevoir une réponse à une demande d'accès. Le problème va en s'accroissant. Le droit à l'information est un droit inscrit dans la Charte québécoise. Il est important pour assurer la reddition de compte et la transparence des institutions publiques. Le 26 octobre 2022, la Commission d'accès à l'information publiait d'ailleurs une étude sur le non-respect des délais légaux de traitement. Madame la mairesse, êtes-vous au courant de ce problème et quel échéancier vous donnez-vous pour résoudre la situation?
Sebastian Santoro	Élus-es de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (M. Éric Alan Caldwell)	La ville de Montréal a donné un permis à la STM de construire Un nouveau système de ventilation pour le métro, est maintenant Ceci bloque mon entrée privée de 4 véhicule où 9261 Berri ,pour la période de trois ans qui a commencé le 27 octobre 2022. Le problème n'est pas résolu encore. Est-ce qu'il y a une loi qui protège le citoyen qui se faire barrer de sa maison?
Isabelle Senécal	M. Pierre Lessard-Blais (Mme Alia Hassan-Cournol)	Pourquoi votre administration persiste à entretenir l'injustice environnementale dont Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est victime en persistant avec une vision industrielle de développement alors que le réchauffement climatique et la crise de la biodiversité commandent de protéger tout les milieux naturels comme le Boisé Steinberg aussi imparfaits soient-ils?

Emilie Pelletier	Mme Sophie Mauzerolle	Bonjour, Dans un document intitulé : « VILLE DE MONTRÉAL ÉTUDE DU CLIMAT SONORE DANS LE SECTEUR DE PLANIFICATION ASSOMPTION SUD-LONGUE-POINTE MARS 2019 » déposé dans le cadre de l'OCPM de pour le secteur ASLP, à la page 23 et l'annexe C, on retrouve un tableau « Variations du trafic routier » qui indique le nombre de véhicules anticipés sur les différents axes routiers et la répartition véhicules / camions. Est-ce que cette étude a été actualisée ? Si oui où peut-elle être consulter?
Estelle Grandbois-Bernard	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Madame la mairesse, votre administration s'apprête à confirmer la destruction d'une partie du boisé Steinberg dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour le prolongement du boulevard l'Assomption, qui devrait relier le boul. Hochelaga à la rue Notre - Dame. Il n'y a aucune acceptabilité sociale à ce projet, les citoyen.ne.s du secteur revendiquent plutôt la protection de l'entièreté du boisé Steinberg. Madame la mairesse, quelle importance accordez-vous à l'acceptabilité sociale des projets d'aménagement et de mobilité menés par votre administration ? Dans le cadre d'un projet de développement d'une zone boisée dans un secteur où le taux de canopée est inférieur à 5% et où de nombreuses entreprises (Ray-Mont Logistiques, le Port de Montréal) ont déjà détruit des boisés, n'êtes-vous pas sensible à l'appel des citoyen.ne.s qui vous demandent de protéger l'espace vert auquel iels sont attachés plutôt que de construire une nouvelle route ?
Caroline Grondin	M. Pierre Lessard-Blais (Mme Alia Hassan-Cournol)	Pk il n'y a pas eu d'enquête environnementale concernant Raymond Logistique? Je trouve absolument aberrant que cette entreprise se trouve à côté de residents.
Sebastien Laniel	M. Stéphane Côté	Serait il possible de mettre des dos d'ane sur la rue aime - lecavalier?
Réjean Robitaille	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Madame la Mairesse, mesdames et messieurs les Conseillères et Conseillers. Je suis un résident d'Outremont et je suis absolument contre une demande du promoteur du 1420 Boul. Mont-Royal visant l'ajout d'usage commercial pour cet édifice à condos. Ce permis entrainerait de graves problèmes de sécurité, environnemental, quiétude et de qualité de vie, dans un quartier résidentiel, sur le flanc du Mont-Royal. Le maire de l'arrondissement a écouté les citoyens et s'oppose également à ce projet. Nous attendons la publication du rapport de l'OCPM qui - nous l'espérons - reflétera la prise de position généralisée des citoyens contre ces projets commerciaux. Comment allez-vous vous assurer de préserver l'environnement du Mont-Royal et son côté résidentiel et familial ?
Normand Dubuc	Élus-es du conseil (M. Robert Beaudry)	Je vous demande de vous opposer au projet du 1420 concernant la salle de réception pouvant accueillir jusqu'à 800 personnes. Allez-vous préserver notre quiétude ?

Philippe Léveillé	Mme Sophie Mauzerolle	<p>Le règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard de l'arrondissement de Villeray - Saint - Michel - Parc - Extension indique une durée maximale de 24 heures pour le stationnement sur rue et toute infraction est passible d'amende (articles 31 et 83). Les autres arrondissements ont des règlements similaires. Considérant que ce n'est de manière générale ni respecté ni appliqué dans les zones résidentielles; Considérant que, si ces dispositions étaient appliquées, tous les résidents propriétaires de véhicules devraient le déplacer au minimum une fois par jour; Considérant que ces dispositions peuvent encourager l'utilisation de la voiture au détriment de la mobilité durable;</p> <p>Est - ce que le conseil municipal s'engage à étudier la situation, réévaluer ces dispositions et coordonner une action concertée des conseils d'agglomération et d'arrondissement en vue de modifier la réglementation?</p>
Josée Desmeules	M. Luc Rabouin	<p>En novembre 2019, en entrevue dans le magazine Les Affaires, le maire de l'arrondissement M. Pierre Lessard-Blais déclarait : Extraits : « Malgré cela, nous ne sommes pas particulièrement restrictifs sur le type d'entreprise qui s'établira dans l'Écoparc ... Mais nous voulons des projets structurants qui limiteront les nuisances pour les citoyens, ... MHM prévoit certaines mesures pour améliorer la situation, notamment le prolongement du boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny. Celui-ci permettra à terme une connexion directe du Port de Montréal au réseau autoroutier. Un grand avantage pour le camionnage.» Les décisions semblent priorisées le développement économique et la fluidité du transport de marchandises plutôt que les impacts environnementaux et sociaux. L'argent et les camions avant la santé et la qualité de vie des citoyens. M. Rabouin pouvez-vous nous dire si c'est toujours la direction dans laquelle s'oriente le plan directeur ?</p>
Isabelle Cote	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	<p>Bonjour madame la Mairesse, Nous sommes une famille avec de jeunes enfants et nous sommes très préoccupés par la demande du promoteur du 1420 Boul. Mont-Royal visant à autoriser des usages commerciaux pour restaurant, salle événementielle, agriculture et cellier. Nous habitons un quartier résidentiel, à proximité de la nature du Mont-Royal. Nous ne souhaitons pas voir notre qualité de vie, ni notre sécurité, mise en péril par le développement de commerces qui visent à monétiser le passage de centaines, voir plus de mille visiteurs par jour (salle de bal = 800 personnes / restaurant = 80 personnes par service) à toute heure du jour ou de la nuit. Nous attendons la publication du rapport de l'OCPM mais souhaitons déjà comprendre qui, entre la ville et l'arrondissement, peut prendre les décisions dans ce dossier ?</p> <p>Merci,</p>

Olivier Verdonck	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Que fait-on pour lutter contre la surpopulation d'écureuils dans nos arrondissements et notre ville ? Nos poubelles sont ravagées par les écureuils chaque semaine tout au long de l'année, même pendant les mois froids. Les ordures sont arrachées des sacs et tirées dans les rues et sur les routes. Ce sont des rongeurs, cousins des rats. S'il s'agissait de vrais rats, je pense que la ville prêterait plus d'attention à ce problème. Mais on laisse ces vermines se surpeupler, et nous n'avons aucun recours contre elles. Que fait-on pour résoudre ce problème ?
Yves Bergeron	M. Éric Alan Caldwell	Bonjour, est-ce que les nouvelles stations Pie-IX et Viau sur la ligne bleue vont conserver ces noms? Comme on le sait, il y a déjà deux stations nommées Pie-IX et Viau sur la ligne verte. Si les deux nouvelles stations Pie-IX et Viau sur la ligne bleue ne sont pas dénommées autrement, croyez-vous qu'il y aura de la confusion pour les usagers? Il est possible que le public prenne rapidement l'habitude de les nommer tout simplement Pie-IX bleu et Viau vert par exemple, qu'en pensez-vous? Je suis de ceux qui souhaitent profiter de l'occasion de les désigner différemment, surtout que notre territoire, notre diversité, notre histoire, nous offrent de belles possibilités en toponymie. Quelle est votre opinion sur cette question? Merci!
Lynda Khelil	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Le 15 février, la Ligue des droits et libertés a lancé une campagne pour l'interdiction des interpellations policières, aussi appelées "street checks". La campagne prend la forme d'une brochure 10 Questions et Réponses disponible en ligne, et d'une déclaration que des organisations et individus peuvent signer. Plus de 30 organisations ont déjà appuyé la déclaration qui exige que le gouvernement du Québec interdise les interpellations. Il s'agit d'une pratique arbitraire qui viole les droits et libertés de toute personne interpellée, qui est source de profilages racial et social, et qui n'a pas de fondement juridique, c-à-d que les policiers n'ont pas le pouvoir de faire des interpellations au Québec. La politique sur les interpellations du SPVM vise à maintenir les interpellations, alors que ce qu'il faut, c'est les interdire. Est-ce que la Ville de Montréal prévoit examiner la nécessité d'interdire les interpellations policières et en faire la demande au gouvernement du Québec?
Louis Tassé	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Suite à l'article paru dans La Presse concernant l'étude de l'interdiction de gazineries à Montréal, pouvez-vous expliquer comment les nouveaux restaurants asiatiques feront pour nous offrir leur délicieuse nourriture sachant que celle-ci utilise des gazineries ?

Mathilde Labelle

Mme Valérie Plante
(Mme Alian Hassan-Cournol)

J'ai 20 ans et je suis étudiante au collège de Maisonneuve à temps plein et je travaille dans les différentes piscines de l'arrondissement Mercier-Hochelaga en tant que sauveteur et entraîneur (10h/semaine). Je suis une paranageuse de l'équipe du Québec et je m'entraîne dans mon quartier (gym, physio et piscine (18h/semaine). Étant handicapé je ne peux pas utiliser les transports en commun. Je partage la voiture avec ma mère pour tous mes déplacements, elle va à son travail à pieds pour me la laisser. Je suis inquiète de savoir que je n'aurai plus accès facilement au stationnement dans ma rue à cause du projet de noues. Je ne peux pas me permettre de me stationner loin de ma maison, ça serait trop difficile pour mes déplacements. Que ferez-vous pour tenir compte de ma réalité dans ce projet, j'aurais des solutions à proposer pour modifier le projet mais depuis les réunions d'informations personne ne semble tenir compte du point de vue des citoyens de mon quartier? Merci!

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 34. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 35, le leader de la majorité, m. Alex Norris, avec le consentement unanime des membres du conseil, modifie la séquence de l'ordre du jour et appelle le point 51.01 afin de faire coïncider l'étude de ces points avec la présence d'invités dans la salle du conseil.

CM23 0159

Nominations de membres au Conseil interculturel de Montréal (CIM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0232;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver les nominations de Mme Émilie Bouchard, Mme Gabriela Coman et Mme Carla Rincon à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM) pour un premier mandat de trois ans, de janvier 2023 à janvier 2026;
- 2- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil interculturel de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1239404001

À 20 h 42, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 20.15 à 20.19.

CM23 0160

Dans le cadre du projet SRB-Pie IX dans les arrondissements de Montréal-Nord, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Rosemont–La Petite-Patrie, décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur deux lots situés du côté Est du boulevard Pie-IX pour des servitudes permanentes / Autoriser le remplacement des plans et des descriptions techniques sur quatre lots 1 412 697, 1 412 731, 1 412 784 et 1 412 732 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (CM19 1105)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0162;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 2 212 608 du cadastre du Québec situé du côté est du boulevard Pie-IX, dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-233 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 2- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 2 213 747 du cadastre du Québec situé du côté est du boulevard Pie-IX, dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-234 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 3- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 1 412 697 du cadastre du Québec situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-81 Montréal-Nord, en remplacement du plan P-48 Montréal-Nord, joints au présent dossier décisionnel;
- 4- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 1 412 731 du cadastre du Québec situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-82 Montréal-Nord, en remplacement du plan P-52 Montréal-Nord, joints au présent dossier décisionnel;
- 5- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 1 412 784 du cadastre du Québec situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-83 Montréal-Nord, en remplacement du plan P-46 Montréal-Nord, joints au présent dossier décisionnel;
- 6- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 1 412 732 du cadastre du Québec situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-84 Montréal-Nord, en remplacement du plan P-53 Montréal-Nord, joints au présent dossier décisionnel;
- 7- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 8- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1237231005

CM23 0161

Accorder un soutien financier non récurrent de 3 379 700 \$ à SOVERDI afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour la période du 20 février au 31 décembre 2023, dans le cadre du Plan de la forêt urbaine / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0166;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 3 379 700 \$ à Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour la période du 20 février au 31 décembre 2023, dans le cadre du Plan de la forêt urbaine;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1229843001

CM23 0162

Accorder un soutien financier de 150 000 \$ par année totalisant 450 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 25 000 \$ chaque année à l'organisme Fondation Québec Cinéma pour les 41^e, 42^e et 43^e éditions du festival Rendez-vous Québec Cinéma / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0165;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ par année totalisant un maximum de 450 000 \$ à Fondation Québec Cinéma ainsi qu'un soutien technique estimé à 25 000 \$ par année pour les 41^e, 42^e et 43^e éditions du festival Rendez-vous Québec Cinéma;
- 2- d'approuver les projets de conventions de contribution financière et de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1226370003

CM23 0163

Autoriser une dépense maximale de 13 403 445,50 \$, taxes incluses, pour la conception et la réalisation du prolongement de la rue Marc-Cantin de Carrie Derick au boulevard Gaétan-Laberge dans l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre des travaux du projet REM, comme prévu à l'Entente visée par l'article 14 de la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain (REM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0172;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 13 403 445,50 \$, taxes incluses, pour la conception et la réalisation du prolongement de la rue Marc-Cantin, de la rue Carrie-Derick au boulevard Gaétan-Laberge dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre des travaux du projet du REM;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1227211021

CM23 0164

Abroger la résolution CM22 1210 / Accorder un contrat à Service d'entretien Alphanet inc., pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté alternées dans 12 arrondissements pour une période de 24 mois - Dépense totale de 901 647,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19525 - (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0199;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM22 1210 adoptée lors de l'assemblée du conseil municipal du 24 octobre 2022, à la séance du 25 octobre 2022;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Service d'entretien Alphanet inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de gestion de brigades de propreté alternées pour une durée de 24 mois (années 2023 et 2024) dans 12 arrondissements, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 901 647,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19525;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1227286007

À 20 h 44,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.20 à 20.24 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0165

Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèques Sierra, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026, pour une somme maximale de 1 210 661,13 \$, taxes incluses / Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra supportant la technologie RFID, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026, pour une somme maximale de 248 324,36 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0197;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. (fournisseur unique), pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèques Sierra, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026, pour une somme maximale de 1 210 661,13 \$, taxes incluses;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. (fournisseur unique), pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra supportant la technologie RFID, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026, pour une somme maximale de 248 324,36 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser le Directeur de la Direction de l'engagement numérique du Service des technologies de l'information à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1227655003

CM23 0166

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loïselle inc., pour des travaux de réhabilitation environnementale, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans l'avenue Dollard, de la ruelle du Manoir à l'avenue Ducharme, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 2 422 552,17 \$, taxes incluses (contrat : 2 027 638,63 \$ + contingences : 284 250,10 \$ + incidences : 110 663,44 \$) - Appel d'offres public 478010 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0205;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation environnementale, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans l'avenue Dollard, de la ruelle du Manoir à l'avenue Ducharme, dans l'arrondissement d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 027 638,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 478010;
- 3- d'autoriser une dépense de 284 250,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 110 663,44 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Loïselle inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1227231090

CM23 0167

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies Itée, pour des travaux de reconstruction de conduites d'eau secondaires dans les avenues Saint-Ignatius et Prince-of-Wales dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 3 717 000 \$, taxes incluses (contrat : 3 060 000 \$ + contingences : 306 000 \$ + incidences : 351 000 \$) - Appel d'offres public 501701 (4 soum. conformes)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0206;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Itée, soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction de conduites d'eau secondaires dans les avenues Saint-Ignatius et Prince-of-Wales dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 060 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 501701;
- 3- d'autoriser une dépense de 306 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 351 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Itée;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1227231088

CM23 0168

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions Urbaines inc., pour l'acquisition de vélos et autres équipements connexes compatibles avec le système de vélo en libre-service BIXI, pour une période de 12 mois - Dépense totale de 4 244 106,67 \$, taxes incluses (fournisseur pour compatibilité)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0200;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions Urbaines inc., fournisseur unique, pour la fourniture de vélos et autres équipements connexes compatibles avec le système de vélo en libre-service BIXI, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 244 106,67 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services datée du 3 janvier 2023;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de PBSC Solutions Urbaines inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1238848001

CM23 0169

Autoriser une dépense additionnelle de 42 061,40 \$, taxes incluses, en effectuant un virement provenant de l'enveloppe des incidences vers l'enveloppe des contingences, pour l'ajustement du prix du bitume, dans le cadre du contrat 463414 accordé à De Sousa-4042077 Canada inc. (CM21 0426), pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro (PCPR et PRCPR-2021), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 943 899,82 \$ à 4 985 961,22 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0201;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 42 061,40 \$, taxes incluses, pour ajustement du prix du bitume dans le cadre du contrat 463414 accordé à De Sousa-4042077 Canada inc. (CM21 0426), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 943 899,82 \$ à 4 985 961,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser, à cette fin, un virement de crédits de 35 853,94 \$, taxes incluses, provenant de l'enveloppe des incidences du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) vers celle des contingences du PCPR et un virement de crédits de 6 207,46 \$, taxes incluses, provenant de l'enveloppe des incidences du Programme de réhabilitation de chaussée par planage et revêtement (PRCPR) vers celle des contingences du PRCPR;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1227231096

À 20 h 47,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.25 à 20.29 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0170

Approuver un projet d'addenda n° 1 au contrat visant la réalisation de l'œuvre d'art « Fontaines » conclu entre la Ville de Montréal et Myriam Dion (CM21 0745), majorant ainsi le montant total du contrat de 404 712 \$ à 471 444,28 \$, taxes et contingences incluses / Autoriser une dépense additionnelle de de 66 732,28 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0209;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 66 732,28 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Fontaines » à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier dans le cadre du projet d'aménagement et de réhabilitation du réseau routier des rues Saint-Grégoire, Berri, De La Roche et de l'avenue Christophe-Colomb (CM21 0745), majorant ainsi le montant total du contrat de 404 712 \$ à 471 444,28 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'approuver le projet d'addenda n° 1 au contrat d'exécution d'une œuvre d'art, entre la Ville de Montréal et Myriam Dion, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1237641001

CM23 0171

Approuver un projet de convention par lequel la Ville consent à la Fondation du Théâtre du Nouveau Monde, un droit réel d'usufruit et la cession du droit d'accession sur une partie du lot 2 162 451 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie au sol de 162 mètres carrés (l'« Immeuble »), laquelle expirera au plus tard le 30 novembre 2062, le tout sans contrepartie financière / Approuver l'engagement bilatéral par lequel Hydro-Québec s'engage à acquérir et la Ville s'engage à vendre à Hydro-Québec l'Immeuble à la fin de l'usufruit / Retirer l'Immeuble du registre du domaine public pour des fins de voirie afin de lui conférer un usage à des fins culturelles / Fermer et retirer du domaine public l'Immeuble

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0218;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accepter la demande de l'arrondissement de retirer du registre du domaine public (voirie) la partie du lot 2 162 451 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, telle que décrite dans la description technique préparée par Jean-Louis Chénard, arpenteur-géomètre, en date du 29 septembre 2021 sous sa minute 11 208 et de lui conférer un usage à des fins culturelles;
- 2- de retirer du registre du domaine public, tenu en vertu de l'article 191 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'inscription de la partie du lot 2 162 451 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, telle que décrite dans la description technique préparée par Jean-Louis Chénard, arpenteur-géomètre, en date du 29 septembre 2021 sous sa minute 11 208, et de conférer à cette partie du lot 2 162 451 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, un usage à des fins culturelles;
- 3- d'approuver le projet d'engagement bilatéral dans lequel Hydro-Québec s'engage à acquérir et la Ville s'engage à vendre à Hydro-Québec la partie du lot 2 162 451 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulées au projet d'engagement;
- 4- d'autoriser la signature de l'engagement bilatéral dans la mesure où, de l'avis du Service des affaires juridiques, cet engagement dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1228290012

CM23 0172

Approuver le projet d'addenda modifiant la période du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville de Montréal et le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CM22 1314) en remplaçant la période du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023 par 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0208;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda modifiant la période du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville de Montréal et le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels en remplaçant la période du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023 par « du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ».

Adopté à l'unanimité.

20.27 1227065002

CM23 0173

Accorder un soutien financier de 400 000 \$ à Partenariat Climat Montréal pour l'année 2023 pour la réalisation de leur mandat et autoriser un virement budgétaire de 400 000\$ vers le Bureau de la transition écologique et de la résilience en provenance du surplus affecté dédié à l'urgence climatique, afin de financer ce partenariat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0219;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder une contribution financière de 400 000 \$ au Partenariat Climat Montréal pour l'année 2023 pour la réalisation de leur mandat;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ vers le Bureau de la transition écologique et de la résilience en provenance du surplus affecté de compétence locale, dédié à l'urgence climatique.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1229219001

CM23 0174

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) pour le déploiement d'un service d'accompagnement téléphonique à l'intention des familles afin de prévenir la violence armée, pour une somme maximale de 800 000 \$ pour les années 2023 et 2024, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale SP-SDIS-23-010 / Prévoir un ajustement budgétaire non récurrent de 400 000 \$ pour 2024 au Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver une projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0213;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) pour le déploiement d'un service d'accompagnement téléphonique en matière de violence armée, pour une somme maximale de 800 000 \$ pour les années 2023 et 2024;
- 2- de prévoir un ajustement non récurrent de 400 000 \$ à la base budgétaire 2024 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 3- d'approuver le projet de convention de services à cet effet;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1239703002

CM23 0175

Autoriser la signature d'une convention de gestion entre la Ville et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la prise en charge d'immeubles acquis à des fins d'habitation / Approuver le budget d'exploitation de l'immeuble localisé au 2250, rue Plessis

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0224;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de gestion entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal, établissant les modalités et conditions requises pour la gestion immobilière de l'immeuble localisé au 2250, rue Plessis;
- 2- d'approuver le budget d'exploitation 2023 de l'immeuble localisé au 2250, rue Plessis.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1233867002

À 20 h 53,

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0176

Autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la conception du projet de rénovation et de reconstruction partielle du Centre récréatif Gadbois dans l'arrondissement du Sud-Ouest, sous condition de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), incluant la rémunération des finalistes, le dédommagement des membres du jury ainsi que pour toutes autres dépenses connexes pour un montant maximal de 890 136,45 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0174;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la conception du projet de rénovation et de reconstruction partielle du centre récréatif Gadbois dans l'arrondissement du Sud-Ouest, sous condition de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), incluant la rémunération des finalistes, le dédommagement des membres du jury ainsi que pour toutes autres dépenses connexes pour un montant maximal de 890 136,45 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1234332001

CM23 0177

Adopter une résolution désignant un immeuble localisé à l'angle de l'avenue du Mont-Royal Est et de la rue Franchère, dans le secteur « Abords des voies ferrées : Plateau Est et Rosemont », sur lequel le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui peut être ainsi acquis aux fins de réserve foncière

Attendu le Règlement déterminant les secteurs de planification urbaine sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et les fins pour lesquelles des immeubles peuvent y être ainsi acquis (18-066);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0228;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'assujettir au droit de préemption pour une durée de dix ans, aux fins de réserve foncière, l'immeuble suivant, situé dans le secteur « Abords des voies ferrées : Plateau est et Rosemont » et identifié au moyen de son numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

- 1 585 901

2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1224009001

CM23 0178

Accepter les offres de services d'arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues artérielles et de voies cyclables pour l'année 2023, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0227;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues artérielles et de voies cyclables pour l'année 2023, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Adopté à l'unanimité.

30.03 1238935001

CM23 0179

Accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2023 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0231;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2023 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1238746001

CM23 0180

Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans 23 établissements commerciaux membres de la Société de développement commercial du Quartier Latin, 16 établissements commerciaux membres de la Société de développement commercial du Village, 22 établissements commerciaux membres de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent et 9 établissements commerciaux membres de la Société de développement commercial de la Plaza Saint-Hubert, dans le cadre des activités de la « Nuit Blanche à Montréal » qui se dérouleront dans la nuit du 25 au 26 février 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0239;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de 23 établissements commerciaux de la Société de développement commercial du Quartier Latin dans le cadre des activités de la « Nuit Blanche à Montréal » jusqu'à 6 h dans la nuit du 25 au 26 février 2023 :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro permis d'alcool
Arcade Montréal	2031 rue Saint-Denis	1171647002	100155390-1
Bar Meltdown Montréal	2035 rue Saint-Denis	1171199285	100153767-1
Bistro à Jojo	1627 rue Saint-Denis	1146358271	100006767-1
Brasserie Artisanale L'Amère À Boire	2049 rue Saint-Denis	1145697844	100013334-1
Café Gitana	2080 rue Saint-Denis	1165864506	100150391-1
Café Hookah Lounge	1699 rue Saint-Denis	1162182191	100105486-1
Frite Alors!	1710 rue Saint-Denis	1165559734	100147470-2
L'Abreuvoir	403 rue Ontario E	1165834665	100122952-1 (1 ^{er} étage)
L'Abreuvoir (sous-sol)	403 rue Ontario E	1165834665	100122952-1 (sous-sol)
La Distillerie	300 rue Ontario E	1162863113	100105601-1
Le Bled Resto Lounge	2112 rue Saint-Denis	1168282987	100083899-1
L'Entre 2	1738 rue Saint-Denis	1176775774	100067447-2
Le Petit Cuba	404 rue Ontario E	1175185363	10133595-1

Le Petit Mexico	1781 rue Saint-Denis	1176585405	10165076-1
Le Psy Bar	2073 rue Saint-Denis	1173214793	100061697-2
Le Saint-Bock Brasserie Artisanale	1741 rue Saint-Denis	1163719140	100167536-1
Menthe et Couscous	361 rue Émery	1168217314	100015821-2
Patrick's Pub Irlandais	1707 rue Saint-Denis	1162182191	100105486-1
Point Bar	2017 rue Saint-Denis	1168801562	100191619-1
Pub L'Île-Noire	1649 rue Saint-Denis	1144428233	100181321-1
Randolph Pub Ludique	2041 rue Saint-Denis	1176636497	100178574-1
Saint-Houblon	1567 rue Saint-Denis	1170239728	100080580-1
Turbo Haüs	2040 rue Saint-Denis	1173403024	100079798-1

- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de 16 établissements commerciaux de la Société de développement commercial du Village dans le cadre des activités de la « Nuit Blanche à Montréal » jusqu'à 6 h dans la nuit du 25 au 26 février 2023 :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro permis d'alcool
La Piazzetta	1101 Ste-Catherine Est	1145059839	100036830-1
Bar Le Campus	1111 Ste-Catherine Est	1177636827	100012765-1
Le Date Piano Bar	1218 Ste-Catherine Est	1144219236	100019695-1
Bar Renard	1272-1276 Ste-Catherine Est	1171762074	100186395-1
Mardi Snack Bar	1272-1276 Ste-Catherine Est	1171762074	10135525-1
Notre-Boeuf-de-Grâce	1302 Ste-Catherine Est	1174437682	100180174-5
Bar l'Aigle Noir	1315 Ste-Catherine Est	1174270216	100065144-1
Le Saloon Bistro Bar	1333 Ste-Catherine Est	1177005817	100110379-2
Chilanga Taqueria	1371 Ste-Catherine Est	1177530533	10180612-1
Rebel Brasserie Urbaine	1470 Ste-Catherine Est	1161097812	100094763-3
Complexe Sky	1474-1482 Ste-Catherine Est	1161097812	100174300-1
Bar Le Cocktail	1669 Ste-Catherine Est	1170154547	100066894-1
Bar Rocky	1673 Ste-Catherine Est	1160529237	100085340-1
Cabaret Expose	1681 Ste-Catherine Est	1174693524	10047365-2
Bar Le Stud	1812 Ste-Catherine Est	1146553673	100077834-2
Resto du Village	1310 Wolfe	1174551094	10043638-1

- 3- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de 22 établissements commerciaux de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent dans le cadre des activités de la « Nuit Blanche à Montréal » jusqu'à 8 h dans la nuit du 25 au 26 février 2023 :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro permis d'alcool
Frite Alors!	3497 St-Laurent	1170213467	100145888-1
Suwu	3581 St-Laurent	1164241706	100097402-1
Bar Bifteck	3702 St-Laurent	1171220297	100062190-3
Café St-Laurent Frappé	3900 St-Laurent	1144102655	100108530-2
North Star Pinball	3908 St-Laurent	1176840255	100101758-3
Bar Champs	3956 St-Laurent	1176606045	100199836-4
Blue Dog	3958 St-Laurent	1164875743	100047878-1
Café Urbanista	4127 St-Laurent	1176890300	10032615-5
Le Bayou Bar	4134 St-Laurent	1149159171	100186908-1
Le Ministère	4521 St-Laurent	1172730427	100127704-4
La Casona/Centre Gallego	4602 St-Laurent	1144018125	100044818-3
Casa Del Popolo	4873 St-Laurent	2249494768	100145763-1
La Sala Rossa	4848 St-Laurent	1144399244	100020198-3
Rouge Bar	7 Prince-Arthur	1146751129	100057679-1
Don B. Comber	3616 St-Laurent	1163584338	100102194-1
Club Peopl	3612 St-Laurent	1165278764	100130351-1
Don B Club	3614 St-Laurent	1172902422	100094086-3
École Privée	3500 St-Laurent	1170606538	100078352-1
Apt. 200	3643 St-Laurent	1161436663	100102954-1

TRH Bar	3699 St-Laurent	1168117860	100069898-1
Le Belmont	4483 St-Laurent	1147570320	100007989-1
Salon Daomé	4465 St-Laurent	1164208085	100104968-1

- 4- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de neuf établissements commerciaux de la Société de développement commercial de la Plaza Saint-Hubert dans le cadre des activités de la « Nuit Blanche à Montréal » jusqu'à 6 h dans la nuit du 25 au 26 février 2023 :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro permis d'alcool
Montréal Plaza	6230 Saint-Hubert	1169288165	100170456-2
Le Nestor	6289 Saint-Hubert	1170981592	100036558-3
Snowbird Tiki Bar	6388 Saint-Hubert	1172163058	100126201-2
Ausgang	6524 Saint-Hubert	1163591986	100204727-2
Chez Ernest	6596 Saint-Hubert	1176303437	10121574-1
Bistro Beaufort	6653 Saint-Hubert	1167275255	10158758-3
Le Vestiaire	6634 Saint-Hubert	1168396035	100190298-2
La Cale	6839 Saint-Hubert	1173832974	10047308-1
Le Système	7119 Saint-Hubert	<u>1176813765</u>	10162776-2

Adopté à l'unanimité.

30.05 1238994001

À 20 h 55,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0181

Adopter le Programme de contributions financières pour la transition écologique pour une durée de trois ans (2023-2025) / Autoriser un virement de budget de fonctionnement de 600 000 \$ vers le Bureau de la transition écologique et de la résilience en provenance du surplus affecté dédié à l'urgence climatique, afin de financer le Programme de contributions financières pour la transition écologique pour l'année 2023 seulement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0233;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'adoption du Programme de contributions financières pour la transition écologique, pour une durée de trois ans (2023-2025);
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 600 000 \$, en provenance du surplus affecté dédié à l'urgence climatique de compétence locale vers le budget du Bureau de la transition écologique et de la résilience, afin de financer le Programme de contributions financières pour la transition écologique pour l'année 2023, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1229320001

CM23 0182**Approuver le programme d'activités 2023 des commissions permanentes du conseil municipal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0235;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2023 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

Commission de la présidence du conseil

- Réflexion sur la simplification de la documentation associée aux processus décisionnels;

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Étude publique du bilan de la politique de développement culturel 2017-2022;
- Étude publique du bilan du plan d'action en patrimoine 2017-2022;
- Réflexion sur l'offre de service en sport et activités physiques inclusives pour toutes et tous;
- Étude publique du bilan des deux premières années du Plan Nature et Sport;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Consultation publique : « Vers une feuille de route montréalaise en économie circulaire »;
- Examen de la motion de l'opposition officielle demandant à la Ville de Montréal la création d'un programme d'aide financière pour des travaux de stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (CM22 0531);
- Examen de la motion de l'opposition officielle demandant à la Ville de Montréal d'entamer une réflexion sur l'exode urbain et ses politiques publiques (CM22 0136);

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Présentation publique de l'état d'avancement des travaux de l'administration municipale en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques (CM22 0185);
- Consultation publique : « Mettre les jeunes au cœur de nos actions : réalisations et opportunités »;

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Consultation publique : « Feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040 » (CM22 1241);
- Consultation publique en vue de la conception du nouvel énoncé stratégique de la gestion de l'eau (CE22 1880);

Commission sur l'examen des contrats

- *En continu* : Étude des contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM11 0202 et CG11 0082);

Commission sur les finances et l'administration

- Consultation prébudgétaire 2024;
- Étude publique du rapport 2022 du Bureau du vérificateur général;
- Étude publique du budget 2024 et du PDI 2024-2031;

Commission sur l'inspecteur général

- *En continu* : Étude des rapports de l'inspectrice générale;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Consultation publique : « La traversée des rues : mesures d'accessibilité universelle et mobilité active ».

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Lessard-Blais

d'apporter les amendements suivants au point 30.07 :

D'ajouter à la liste des activités concernant la Commission sur les finances et l'administration le mandat suivant qui se lit comme suit :

- Mandat pour traiter de la révision du programme d'aide financière aux OBNL locataires.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele remercie le conseiller Alan DeSousa et déclare l'amendement proposé adopté.

Puis, elle met aux voix le point 30.07 tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.07 1239902001

CM23 0183

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 6^e Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 6^e Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1203496005

CM23 0184

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest du boulevard Perras et au sud-ouest de la 70^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest du boulevard Perras et au sud-ouest de la 70^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1198226002

CM23 0185

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024 (22-021)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024 (22-021) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1237797001

CM23 0186

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 37 119 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et des sites de gestion des sols d'excavation

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 37 119 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et des sites de gestion des sols d'excavation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1226770001

CM23 0187

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ pour le financement de la cinquième tranche de la contribution municipale au projet intégré du Service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ pour le financement de la cinquième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1236428001

CM23 0188

Avis de motion et dépôt - « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044) », afin d'ajouter la possibilité de nommer un sixième membre suppléant

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1237939001

À 20 h 58,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0189

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 349 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 349 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux » à l'assemblée du conseil municipal du 23 janvier 2023 par sa résolution CM23 0080;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 349 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux » à l'assemblée du conseil municipal du 23 janvier 2023 par sa résolution CM23 0080;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0065;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 349 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1225258001

Règlement 23-005

CM23 0190

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) » à l'assemblée du conseil municipal du 23 janvier 2023 par sa résolution CM23 0081;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) » à l'assemblée du conseil municipal du 23 janvier 2023 par sa résolution CM23 0081;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0063;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1224341001

Règlement 20-030-3

CM23 0191

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041) » à l'assemblée du conseil municipal du 23 janvier 2023 par sa résolution CM23 0082;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041) » à l'assemblée du conseil municipal du 23 janvier 2023 par sa résolution CM23 0082;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0066;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1229066002

Règlement 21-041-1

CM23 0192

Adoption - « Règlement autorisant un emprunt de 76 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de la forêt urbaine » - volet ville centrale

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 76 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de la forêt urbaine » - volet ville centrale à l'assemblée du conseil municipal du 23 janvier 2023 par sa résolution CM23 0083;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 76 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de la forêt urbaine » - volet ville centrale à l'assemblée du conseil municipal du 23 janvier 2023 par sa résolution CM23 0083;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0105;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 76 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de la forêt urbaine » - volet ville centrale, sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1228144001

Règlement 23-006

CM23 0193

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 19 300 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal (21-027) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 31 600 000 \$

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 19 300 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal (21-027) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 31 600 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 23 janvier 2023 par sa résolution CM23 0084;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 19 300 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal (21-027) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 31 600 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 23 janvier 2023 par sa résolution CM23 0084;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0106;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 19 300 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal (21-027) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 31 600 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1225373006

Règlement 21-027-1

CM23 0194

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 52 600 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 52 600 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier » à l'assemblée du conseil municipal du 23 janvier 2023 par sa résolution CM23 0085;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 52 600 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier » à l'assemblée du conseil municipal du 23 janvier 2023 par sa résolution CM23 0085;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023 par sa résolution CE23 0109;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 52 600 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1228862004

Règlement 23-007

À 21 h,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 43.01 et 43.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0195

Avis de motion, dépôt et adoption de projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter cinq zones de logement abordable dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Ville-Marie, du Sud-Ouest et d'Ahuntsic-Cartierville / Mandater le Service de l'habitation pour tenir une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter cinq zones de logement abordable dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Ville Marie, du Sud-Ouest et d'Ahuntsic-Cartierville, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter cinq zones de logement abordable dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Ville Marie, du Sud-Ouest et d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service de l'habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1228309002

Règlement P-20-041-7

CM23 0196

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à la hauteur maximale en étages sur les lots 1 381 212 et 6 294 730

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif à la hauteur maximale en étages pour créer un nouveau secteur établi (12-02) comportant les lots 1 381 212 et 6 294 730 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour y permettre la construction d'un immeuble d'une hauteur de deux à six étages hors sol; lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 4- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif à la hauteur maximale en étages pour créer un nouveau secteur établi (12-02) comportant les lots 1 381 212 et 6 294 730 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour y permettre la construction d'un immeuble d'une hauteur de deux à six étages hors sol;
- 5- d'exempter la modification au Plan d'urbanisme d'une assemblée publique de consultation en vertu de l'article 83 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

43.02 1228677004

Règlement P-04-047-243

CM23 0197**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'augmenter la densité de construction à l'intérieur d'un secteur d'emplois délimité par les boulevards Henri-Bourassa, Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste, dans le district de Pointe-aux-Trembles**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif à la densité de construction afin d'introduire un secteur de densité 20-04 à même le secteur de densité 20-09 et des parties des secteurs de densité 20-06 et 20-T1, compris à l'intérieur du secteur d'emplois délimité par les boulevards Henri-Bourassa, Métropolitain et St-Jean-Baptiste, sur le flanc nord de l'autoroute 40 à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles du 21 décembre 2022, par sa résolution CA22 30 12 0406 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA22 30 12 0407 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à sa séance du 21 décembre 2022, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le lundi 23 janvier 2023 à la Maison du citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, située au 12090, rue Notre-Dame Est, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023, par sa résolution CE23 0186;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif à la densité de construction afin d'introduire un secteur de densité 20-04 à même le secteur de densité 20-09 et des parties des secteurs de densité 20-06 et 20-T1, compris à l'intérieur du secteur d'emplois délimité par les boulevards Henri-Bourassa, Métropolitain et St-Jean-Baptiste, sur le flanc nord de l'autoroute 40.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1226425005

Règlement 04-047-244

CM23 0198**Nommer la promenade Michel-Chartrand dans l'arrondissement de LaSalle**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0185;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer « promenade Michel-Chartrand » le parc linéaire situé sur la rive du fleuve Saint-Laurent, entre l'avenue Orchard et l'immeuble situé au 9231, boulevard LaSalle, à l'est de la 90^e Avenue, et constitué des lots 1 931 497 et 1 450 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de LaSalle, comme indiqué dans les documents joints au dossier.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1234521001

CM23 0199**Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal se dote d'un plan pour contrôler la population de rats dans l'espace public**

Attendu que la présence des rats dans les milieux urbains peut avoir des impacts sanitaires liés à la transmission de maladies, en plus de générer des dégâts aux immeubles, aux espaces verts ainsi qu'aux infrastructures publiques;

Attendu que, malgré qu'il n'existe aucune étude scientifique qui évalue le nombre de rats à Montréal, certains membres de l'industrie de la gestion parasitaire estiment que la Ville de Montréal compte entre 5 et 6 millions de rats lesquels vivent pour la plupart dans les égouts de la ville;

Attendu que certains professionnels en gestion parasitaire ont évoqué une hausse « incontrôlable » des rats à Montréal en octobre 2022, affirmant qu'ils ont reçu quatre fois plus de demandes en 2022 que lors des années précédentes;

Attendu que, selon un article paru dans le magazine scientifique Québec Science le 26 janvier 2023, l'augmentation des signalements et des plaintes concernant la présence de rats sur l'espace public pendant la pandémie pourrait être davantage liée à des changements d'habitudes chez les rats, ce qui les rend plus visibles, plutôt qu'à une augmentation de leur population et qu'« il est impossible de dire si l'interdiction du diphacinone a entraîné une hausse des infestations » à Montréal, malgré ce qui a pu être avancé par certains professionnels de l'extermination;

Attendu que, malgré cela, l'administration s'est récemment engagée à permettre de nouveau l'utilisation du diphacinone en vertu du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041) dans le but d'outiller davantage les experts en gestion parasitaire;

Attendu que la Ville de Montréal contrôle les populations de rats en faisant usage de rodenticides et de trappes, et que plusieurs chercheurs s'accordent sur la nécessité de mettre en place des mesures d'assainissement de l'environnement notamment en améliorant la propreté de l'espace public;

Attendu que dans un article du quotidien Le Devoir paru en janvier 2023, la présidente de l'Association québécoise de la gestion parasitaire explique la présence plus visible des rats dans l'espace public par les travaux réalisés sur le réseau d'égout à Montréal;

Attendu que la présence des rats est aussi intimement liée à la gestion des déchets et à la propreté de l'espace public et que le porte-parole de la Ville de Montréal a reconnu dans l'article du Devoir que la présence de nourriture dans l'espace public pose un défi pour le contrôle de la population de rats;

Attendu que la Ville de Montréal a annoncé une bonification des brigades de propreté en février 2022 et que les brigadiers signaleront aux autorités la présence de rats, le cas échéant;

Attendu que plusieurs grandes villes comme Paris, New York, Chicago, Washington D.C. ou encore Vancouver, ont adopté des plans de gestion des rats comprenant des mesures telles que la révision complète de leur système de gestion des déchets domestiques et commerciaux, des campagnes de sensibilisation ainsi que le remplacement de poubelles ouvertes par des poubelles fermées dans les lieux publics les plus fréquentés;

Attendu que malgré le déploiement de leurs plans de gestion des rats, ces villes font toujours face à des défis importants de gestion des rongeurs, ce qui témoigne de la complexité de cet enjeu;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par Mme Stephanie Valenzuela
Mme Marie-Andrée Mauger

Et résolu :

que la Ville de Montréal se dote d'un plan pour contrôler la présence des rats dans l'espace public qui pourrait comprendre les mesures suivantes :

- 1- Mettre en place, lors de travaux impliquant l'ouverture du système d'égouts, une procédure de gestion des rats systématique pendant la durée complète des travaux pour gérer l'afflux de rats pouvant s'en échapper;
- 2- Revoir son système de gestion des déchets domestiques et commerciaux (heures de collectes, conteneurs, etc.) afin de réduire la présence des rats et d'améliorer la propreté dans les lieux publics;
- 3- Entreprendre, lorsque possible, l'ajout de poubelles fermées et le remplacement des poubelles ouvertes en poubelles fermées dans l'espace public en ciblant en priorité les secteurs les plus problématiques;

- 4- Étudier la possibilité d'étendre les services des brigades de propreté toute l'année, et ce, dans l'ensemble des arrondissements du territoire montréalais;
- 5- Sensibiliser les commerçants du secteur de l'alimentation à l'importance de gérer adéquatement les déchets ainsi que les résidents afin de les encourager à déclarer à la Ville la présence ou l'infestation de rats pour mieux documenter le problème.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, pour sa présentation.

D'entrée de jeu, M. Salem présente la motion en rappelant notamment les enjeux de propreté liés à la présence des rats dans le milieu urbain et les observations des professionnels de la gestion parasitaire. Il conclut en détaillant les actions à venir et en affirmant qu'il faut en faire davantage afin d'améliorer la propreté dans les lieux publics.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le chef de l'opposition officielle pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Marie-Andrée Mauger.

Mme Mauger, en débutant, expose quelques éléments de la nouvelle version consensuelle de cette motion dont l'absence de données pouvant déterminer si la présence de rats est en hausse ou en baisse, et l'ajustement de la réglementation dans le but d'outiller les experts en gestion parasitaire. En terminant, Mme Mauger réitère l'importance de fondements scientifiques pour l'évaluation de la situation et de tous les efforts déployés par l'Administration afin que Montréal demeure une ville où il fait bon vivre.

La présidente du conseil remercie Mme Mauger pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil remercie M. Salem, met aux voix le point 65.01 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.01

CM23 0200

Motion de l'opposition officielle pour demander la tenue d'une plénière sur l'enjeu des coupes de services et le déficit structurel à la Société de transport de Montréal

Attendu que 9,9 % du budget 2023 de la Ville de Montréal est consacré au financement du transport en commun, soit 667,25 millions de dollars;

Attendu que la Société de transport de Montréal (STM) réalise environ 85 % des déplacements en transport en commun dans la grande région de Montréal;

Attendu que la STM prévoit enregistrer environ 3,4 millions de déplacements en 2023, ce qui représenterait une hausse de 15,6 % par rapport à 2022;

Attendu que le manque à gagner de la STM est passé respectivement de 43 millions de dollars au budget 2022 à 77,7 millions de dollars au budget 2023 et que la STM n'a pas dévoilé publiquement comment elle compte éponger ce manque à gagner;

Attendu que le ministre des Finances du Québec a affirmé en entrevue au 98,5 FM que des ressources peuvent être disponibles pour les sociétés de transport en commun au-delà du 31 mars 2023, mais que la mairesse de Montréal devra lui indiquer lors des rencontres prébudgétaires si « la priorité des priorités en haut de la liste, c'est le transport en commun »;

Attendu que la ministre des Transports et de la mobilité durable a annoncé récemment la tenue de consultation afin de trouver une solution pérenne et réfléchie aux enjeux entourant le financement structurel du transport collectif;

Attendu que dans son budget 2023, la STM affirme qu'elle vise à « maintenir un niveau de service au réseau bus similaire à 2022 » ;

Attendu que les médias ont rapporté en janvier 2023 la fin du service d'autobus « 10 minutes max » de la STM et que celle-ci travaille actuellement au développement de nouvelles familles de service;

Attendu que plusieurs questions ont été posées sur les finances de la STM et les coupes envisagées, lors de l'étude de son budget à la Commission des finances et de l'administration à l'automne dernier;

Attendu que l'Opposition officielle a envoyé une lettre au président de la STM le 23 janvier 2023, lui demandant de rendre public son plan de redressement des finances;

Attendu que le président de la STM a également été interpellé de vive voix par l'Opposition officielle lors du conseil municipal du 23 janvier 2023, afin que le plan de redressement des finances du transporteur montréalais, qui inclut l'ensemble des scénarios de coupes de services à venir, soit rendu public;

Attendu que la STM est une société paramunicipale qui est dirigée notamment, par un conseil d'administration formé en partie d'élus municipaux;

Attendu que les membres du conseil municipal sont des élus imputables à la population montréalaise;

Il est proposé par Mme Alba Zuniga Ramos

appuyé par M. Abdelhaq Sari
Mme Sophie Mauzerolle
M. Éric Alan Caldwell

Et résolu :

que le conseil municipal convoque la Société de transport de Montréal à tenir une séance plénière, afin de présenter une mise à jour sur son offre de service et ses finances pour l'année 2023, lorsqu'elle aura reçu les chiffres finaux de sa rémunération par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à la fin du mois de mars 2023.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteure de la motion, la conseillère Alba Zuniga Ramos, pour sa présentation.

En débutant, Mme Zuniga Ramos présente la motion en insistant sur le cœur de la motion initiale qui est de mieux comprendre, entre autres, le plan à mettre en place afin de s'attaquer au déficit structurel de la Société de transport de Montréal (STM). Mme Zuniga Ramos conclut en revenant sur l'importance de la transparence et le souhait de connaître les demandes formulées à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et celles auprès du gouvernement du Québec.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Alba Zuniga Ramos pour sa présentation et cède la parole au conseiller Éric Alan Caldwell.

D'abord, M. Caldwell s'exprime en faveur d'une plénière dans ce dossier, et ce, au moment propice. Puis, il expose quelques étapes incontournables à franchir au préalable notamment l'avancement des scénarios afin de débattre de scénarios confirmés et non hypothétiques. Il termine en souhaitant la poursuite du dialogue dans ce dossier autant concernant l'évolution de la situation, les enjeux de financement du transport collectif que les défis à venir.

La présidente du conseil remercie le conseiller Éric Alan Caldwell pour son intervention et cède la parole à la conseillère Alba Zuniga Ramos afin qu'elle exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil la remercie, met aux voix le point 65.02 et le déclare adopté à l'unanimité.

À 21 h 28

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

De poursuivre les travaux au-delà de 22 h, afin d'épuiser les points inscrits à l'ordre du jour, conformément à l'article 21 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation est agréée.

CM23 0201

Motion de l'opposition officielle sur la composition des commissions permanentes à la Ville de Montréal

Attendu que les élus des oppositions sont sous-représentés au sein des commissions permanentes de la Ville de Montréal en fonction de la proportion des sièges obtenus lors de la dernière élection;

Attendu que les oppositions à la Ville de Montréal occupent 26 % des sièges disponibles dans les commissions permanentes de la Ville alors qu'elles représentent 49,5 % des élus aux élections de 2021;

Attendu qu'à l'article 6 (chapitre III) du Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal, il est précisé que « le conseil [municipal] nomme les membres des commissions et désigne, pour chaque commission, un président et un ou deux vice-présidents », sans déterminer de quota de membres issus de chacun des partis siégeant au conseil;

Attendu qu'un cadre réglementaire fixe régissant la composition des commissions permanentes est souhaitable afin d'assurer une représentativité adéquate des différents partis qui siègent au conseil municipal;

Attendu que l'Assemblée nationale de Québec et la Chambre des communes d'Ottawa disposent d'un cadre réglementaire régissant la composition des commissions parlementaires;

Attendu que la composition des commissions parlementaires à l'Assemblée nationale du Québec varie d'une législature à l'autre de manière à refléter la composition de l'Assemblée nationale et vise à un équilibre entre les députés membres du parti majoritaire, les députés membres du parti de l'opposition officielle et des députés des autres oppositions, et que, depuis la 41^e législature, « les neuf commissions sectorielles et la Commission de l'administration publique sont chacune composées de treize membres permanents, soit sept députés du groupe parlementaire formant le gouvernement, quatre députés de l'opposition officielle et deux députés du deuxième groupe d'opposition, dont un sans droit de vote »;

Attendu que la composition des comités parlementaires de la Chambre des communes du Canada reflète en général les proportions des sièges occupés par les divers partis reconnus à la Chambre, et qu'elle est négociée entre ces partis au début de chaque législature dans une entente non consignée au Règlement;

Attendu que la Commission sur l'inspecteur général et la Commission sur l'examen des contrats assurent la conformité des dossiers découlant des octrois de contrats par l'administration, et de ce fait devraient être présidées par un membre de l'Opposition officielle;

Attendu que la présidence des Commissions sur l'inspecteur général et sur l'examen des contrats devraient revenir à l'Opposition officielle, mais que depuis novembre 2021, la Commission sur l'inspecteur général est présidée par un membre de l'administration;

Attendu que le comité de vérification détient des responsabilités importantes concernant le traitement des informations financières et comptables de la Ville, leur vérification par des experts et leur communication au public, et qu'il a pour rôle de garder l'administration imputable dans ses pratiques;

Attendu que, d'après l'article 3 de la Charte du comité de vérification de la Ville de Montréal, celui-ci est « composé de cinq membres dont trois membres du conseil [municipal] et deux membres indépendants qui ont une compétence particulière en vérification »;

Attendu que la présence d'un membre de l'Opposition officielle à la Ville au sein de ce comité renforce la transparence et l'indépendance de ses travaux et favorise une équité dans la prise en charge de ses responsabilités, mais que l'Opposition officielle ne dispose actuellement d'aucune représentation au sein du comité de vérification de la Ville de Montréal;

Attendu que, d'après l'article 72 (section VIII) de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, la Commission de la sécurité publique est composée de neuf membres, dont huit sont désignés par le conseil d'agglomération parmi les élus des conseils municipaux de l'agglomération, et que parmi eux, un vice-président est choisi parmi les membres du parti représentant l'Opposition officielle à la Ville de Montréal;

Attendu que la dix-neuvième (19^e) recommandation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) à la suite de sa consultation sur le racisme et les discriminations systémiques de 2020, se lit ainsi : « Afin de renforcer le rôle de la Commission de la sécurité publique et la capacité de surveillance du travail du SPVM par les instances municipales, la commission recommande à la Ville de Montréal :

- que d'ici octobre 2021, elle fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec pour amender l'article 72 de la *Charte de la Ville de Montréal* et faire passer de neuf à onze le nombre de membres siégeant à la Commission de la sécurité publique, afin d'inclure deux membres indépendants représentant la société civile;
- que les membres indépendants aient un droit de vote égal aux membres actuels;
- que les deux membres indépendants soient choisis pour leur expertise, entre autres, en matière de profilage racial et social et de droits de la personne;
- que les membres indépendants soient nommés à la suite d'un processus de sélection transparent mené par la Commission de la sécurité publique »;

Attendu qu'en avril 2022, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une motion demandant d'appliquer l'ensemble de la recommandation n° 19 du rapport de l'OCPM, et qu'à ce jour, aucune demande publique de modification de la Charte n'a été envoyée au gouvernement du Québec;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Julien Hénault-Ratelle

- 1- que le conseil municipal mandate le Service du greffe de s'inspirer des règlements des commissions de l'Assemblée nationale et des comités de la Chambre des communes afin de réviser le cadre réglementaire prévu au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024) de sorte que la composition des commissions permanentes de la Ville de Montréal soit représentative de la distribution des sièges obtenus lors des élections;
- 2- que la présidence des Commissions sur l'inspecteur général et sur l'examen des contrats reviennent de facto à l'Opposition officielle;
- 3- que le comité de vérification de la Ville de Montréal inclue systématiquement un membre de l'Opposition officielle;
- 4- que la Ville de Montréal donne à la suite de la motion adoptée à l'unanimité au conseil municipal d'avril 2022 demandant au gouvernement du Québec d'amender l'article 72 de la *Charte de la Ville de Montréal* et nomme, d'ici septembre 2023, deux membres de la société civile à la Commission de la sécurité publique.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Alan DeSousa, pour sa présentation.

D'emblée, M. DeSousa insiste sur l'importance de la transparence et de la représentativité des personnes élues nonobstant leur appartenance aux partis politiques en présence. En conclusion, M. DeSousa évoque notamment l'équilibre recherché dans cette démarche.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Alan DeSousa pour sa présentation et cède la parole respectivement aux conseillers Julien Hénault-Ratelle et Craig Sauvé. Brièvement, M. Hénault-Ratelle aborde certains enjeux liés aux travaux de la Commission de la sécurité publique et par la suite, M. Sauvé s'interroge sur la place accordée aux personnes élues indépendantes.

Mme Musau Muele les remercie pour leurs interventions et cède la parole au représentant de l'Administration dans ce dossier, le conseiller Robert Beaudry. M. Beaudry indique que l'Administration n'est pas en faveur de cette motion et expose un point de vue différent en s'appuyant notamment sur la représentation actuelle des personnes élues au sein des Commissions permanentes en fonction de leur représentativité au sein du conseil municipal. Il termine en questionnant la comparaison avec les commissions parlementaires du gouvernement du Québec dans ce dossier.

Le débat se poursuit avec des interventions des conseillers Julien Hénault-Ratelle et Alan DeSousa respectivement.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui soulève une question de privilège au regard du mot « ridicule » utilisé par M. DeSousa et dont il juge l'emploi inapproprié. La présidente du conseil demande à M. DeSousa de se rétracter. Ce dernier retire le mot cité et la présidente l'invite à poursuivre son intervention en droit de réplique.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote nominal sur le point 65.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et Messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Miranda et Hénault (24)

Votent contre : Mesdames et Messieurs Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini, Sasseville et Sauvé (39)

Résultat: **En faveur : 24**
 Contre : 39

La présidente du conseil déclare le point 65.03 rejeté à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM23 0202

Motion des conseillers indépendants pour un TGV dans le Corridor Québec-Toronto

Attendu que le gouvernement fédéral a récemment pris une décision importante visant à moderniser le réseau ferroviaire dans le corridor Québec-Toronto;

Attendu que le gouvernement fédéral vise plutôt un projet de train à grande fréquence (TGF) plutôt qu'un projet de train à grande vitesse (TGV), ce qui ne réduira que de très peu la durée du trajet entre les grandes villes situées dans ce corridor et de ce fait rendra le projet beaucoup moins attrayant pour la population, n'offrira qu'une alternative aux trajets en automobile et non à ceux effectués en avion, et limitera son potentiel de réduction de GES;

Attendu que le projet de train à grande vitesse (TGV) offre un niveau de fiabilité de service supérieur à celui d'un TGF en ne partageant pas, ne serait-ce que ponctuellement à l'entrée des villes, le réseau ferroviaire avec le service commercial du CN et du CP comme suggéré pour le TGF;

Attendu que si le Canada veut réduire de façon importante ses émissions de GES et atteindre ses cibles promises à la communauté internationale, des sommes importantes vont devoir être investies dans le transport en commun, notamment dans le transport ferroviaire;

Attendu que les temps de trajet grandement réduits anticipés pour le TGV par rapport aux temps actuels en train, permettraient une réelle concurrence avec le transport aérien et le transport en automobile, en termes d'efficacité, de confort et de vitesse;

Attendu que la population résidant dans le corridor Québec-Toronto représente approximativement le tiers de la population totale du Canada, soit une densité de population idéale pour l'implantation d'un système de TGV;

Attendu que le TGV pourrait avoir des effets de levier énormes pour le développement économique et culturel des grandes villes situées dans ce corridor, notamment en améliorant l'efficacité des déplacements ainsi qu'en renforçant l'attractivité de Montréal et ses relations économiques, culturelles, commerciales et touristiques avec les autres villes;

Attendu que le Canada est le seul pays du G7 qui n'a pas encore de système de TGV;

Attendu que la présence d'un TGV au centre-ville de Montréal contribuerait hautement à la relance du centre-ville de Montréal, à son rayonnement ainsi qu'à sa résilience à long terme;

Attendu que cette infrastructure permettrait de stimuler l'achalandage au centre-ville, notamment en augmentant son potentiel d'attraction du tourisme d'affaires et d'agrément, tout en favorisant le développement et le renforcement de liens entre les entreprises et les sièges sociaux des différentes villes.

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. Serge Sasseville
Mme Sophie Mauzerolle

Et résolu :

que le conseil municipal de Montréal demande au gouvernement du Canada d'opter pour un système de train à grande vitesse (TGV) dans le cadre de son projet de modernisation du réseau ferroviaire dans le corridor Québec-Toronto;

que ce projet prévoit la localisation d'un arrêt au centre-ville de Montréal, et que sa planification soit effectuée en considérant l'intégration urbaine, les analyses de mobilité et les impacts environnementaux et sociaux, notamment;

qu'une copie de cette motion soit envoyée au ministre des Transports, l'honorable Omar Alghabra, au ministre des Affaires Intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable Dominic LeBlanc, ainsi qu'aux députés et députées de la Chambre des communes représentant une circonscription située sur le territoire de la ville de Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Craig Sauvé, pour sa présentation.

Pour commencer, le conseiller Craig Sauvé vante les effets structurants d'un TGV et les nombreux pays qui ont déjà ce mode de transport. Il enchaîne notamment sur les multiples avantages de ce type de train. En conclusion, M. Sauvé résume divers aspects de cette opportunité à saisir dont les bénéfices pour le développement économique et culturel, et malgré l'importance des coûts, tous les gains en matière d'environnement.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Craig Sauvé pour sa présentation et cède la parole respectivement au conseiller Serge Sasseville et à la représentante de l'Administration dans ce dossier, la conseillère Sophie Mauzerolle.

M. Sasseville dresse un bref portrait des choix de transport actuellement et de leurs lacunes, notamment pour les gens d'affaires, et ce, dans le corridor Québec - Toronto; il affirme être totalement en faveur d'un projet de TGV. Mme Mauzerolle, quant à elle, partage tous les éléments de plus-value énumérés précédemment et mentionne qu'un arrêt au centre-ville de Montréal est souhaité dans ce projet.

La présidente du conseil remercie le conseiller Serge Sasseville et la conseillère Sophie Mauzerolle pour leurs interventions, met aux voix le point 65.04 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.04

À 22 h 05 tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, félicite le conseiller Sterling Downey qui a été nommé « Chief reviewing officer » pour le 198^e défilé de la Saint-Patrick de Montréal, qui se tiendra au mois de mars prochain. Elle indique que son nom rejoint d'autres notables qui ont tenu le même titre. Elle conclut en remerciant les membres du conseil, de même que tous ceux et celles ayant participé à la préparation de cette assemblée. Puis, elle déclare l'assemblée levée.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.02

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
Membre du conseil municipal
Le 20 février 2023

1. Luis Miranda